

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 29

MONTREAL, LE VENDREDI 12 FÉVRIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La saga des civières

Au Québec, chaque hiver ramène sa nouvelle série noire sur les urgences et son lot de mythes sur les maux et les malheurs de ces coins d'hôpital. Cette crise fournit l'occasion d'en finir avec certaines croyances tenaces et de dégager quelques vérités.

Bon an mal an, on entend les mêmes diagnostics mille fois rabâchés. Or il est des mythes qui continuent de hanter les corridors de nos urgences, masquant les causes réelles de cette saga des civières, qu'il est plus que temps d'enterrer.

Les mythes favoris

■ **Les gens vont à l'urgence pour rien.** Ce refrain rabâché depuis 15 ans par les gouvernements, tantôt pour se déresponsabiliser ou pour justifier l'absence d'investissements dans les hôpitaux, n'a plus rien à voir avec la réalité, et ce, depuis plusieurs années. Soyons clairs. On ne se présente plus à l'urgence pour une poussée d'urticaire ou une vilaine toux. Hormis certaines urgences pédiatriques, la réelle cause d'engorgement des urgences aujourd'hui pour seule cause les patients gravement malades, alités sur des civières cordées dans les corridors. «*En fait, la très faible proportion de gens qui pourraient être vus ailleurs ne nous encombre même pas. Ils ne sont même pas comptabilisés dans nos rapports. La preuve, c'est qu'on ne compte plus que les patients sur civières dans nos statistiques*», affirme le D^r Pierre Desaulniers, responsable des urgences au CHUM.

Toutes les statistiques démontrent que les malades reçus à l'urgence, à plus forte raison dans les hôpitaux ultraspecialisés, sont de plus en plus âgés et affligés de maladies complexes qui se terminent souvent par une hospitalisation. Pour la majorité des malades, l'urgence n'est plus un service où l'on entre le matin pour en sortir le soir

venu. Que cela plaise ou pas à ceux que la rectitude politique étouffe, le vieillissement de la population a changé la donne et joue un rôle de premier plan dans les pointes saisonnières qui secouent les urgences.

■ **CLSC et cliniques vont désengorger les urgences.** Un mythe peut aussi en cacher un autre. Pour preuve, on dit souvent que les CLSC et les cliniques privées vont «désengorger» les urgences. Or, comme ce sont les patients sur civières qui paralysent les urgences, difficile d'imaginer que ces services de première ligne pourront aider des patients dont la condition est aussi lourde. Quant aux «petits malades», qu'on accuse d'encombrer les urgences, ils envahissent déjà les cliniques privées et les rares CLSC où des médecins sont disponibles. Il suffisait de visiter cette semaine les grosses cliniques privées, qui ont dû doubler leurs équipes médicales pour répondre à la demande et limiter leurs services sur rendez-vous, pour le constater.

À l'heure actuelle, les polycliniques médicales, et encore moins les CLSC, ne sont aucunement en mesure de prendre le relais des salles d'urgence. Privés des services diagnostiques de base (tests sanguins, échographie, radiologie), que l'on ne retrouve qu'à l'hôpital, les médecins des cliniques avouent eux-mêmes qu'ils n'ont souvent d'autre choix que de renvoyer à l'urgence leurs malades pour poser un diagnostic clair quand un cas complexe se présente. «*Tout ce que nous pouvons faire, c'est de traiter les gens à domicile ou dans nos cabinets, mais les interventions sont souvent limitées par le besoin de services diagnostiques qui n'existent qu'à l'hôpital*», soutient le D^r Marc-André Asselin, représentant des omnipraticiens de la région de Montréal.

Les vraies causes

■ **Un corset trop serré.** Ce que nous apprend cette nouvelle crise, c'est que la réforme Rochon a mis au monde un système de santé «normalisé», parfaitement conçu pour fonctionner rondement au mois de mai quand les gens ne sont pas trop malades. Echauffés dans l'abstrait, en s'appuyant sur des statistiques et des moyennes, le système de santé a perdu toute forme de souplesse et exerce l'exception. Dans son corset trop serré, il frôle l'étouffement au premier signe d'embonpoint. Et cela, même si la réalité des hôpitaux est de plus en plus une fréquentation en dents de scie, marquée par les saisons.

■ **Le chaînon manquant.** Cette énième crise des urgences démontre aussi combien on a tendance, comme lors de toute grande réforme, à jeter le bébé avec l'eau du bain. Mû par une logique financière, Québec a poussé, d'une traite, 4000 infirmières expérimentées à la retraite et 900 médecins sur les terrains de golf. Le gouvernement a merveilleusement réussi son exercice financier, mais a échoué en n'appliquant que le premier volet d'un plan en deux temps. Québec, qui se faisait l'apôtre du virage ambulatoire, a d'abord sabré 5000 lits, fermé neuf hôpitaux, mais n'a toujours pas investi un sou dans les centres ambulatoires.

C'est pourquoi les sommes annoncées par le ministre de la Santé, Pauline Marois, ne régleront pas, à moyen terme, les problèmes vécus cette semaine par plusieurs hôpitaux, incapables de répondre à tous leurs patients, faute d'infirmières. Il faudra plus qu'un coup de baguette magique pour soulager les séquelles laissées par ces années de réformes, parfois guidées plus par des mythes que par de réelles certitudes.

ÉCONOMIE

La Banque de Montréal voit l'avenir en rose, page A 6



ÉCONOMIE

Les consommateurs dépensent trop, selon le CQCD, page A 6

LES ACTUALITÉS



Beaudoin dévoile le contenu du Printemps du Québec, page A 2

Bourque soulève un tollé

En comparant le Québec à un enfant, le maire déclenche la controverse

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

En comparant le Québec des nationalistes à un enfant qui, parvenu à l'âge adulte, constatera les vertus de l'interdépendance, le maire Pierre Bourque a allumé un feu qu'il s'est employé à éteindre une partie de la journée d'hier, à quelques heures de sa rencontre prévue avec la ministre des Affaires municipales, Louise Harel.

À la une du journal *The Gazette* d'hier, le journaliste Eric Siblin rapportait les propos tenus par le maire de Montréal lors d'un

lunch intime organisé par le Jewish Business Network, un organisme de jeunes entrepreneurs. À une question d'un membre de l'assistance sur les dangers de la souveraineté, Pierre Bourque a soutenu, en anglais, qu'il ne s'attendait pas à ce que «nous soyons confrontés au même problème qu'en 1995», en référence à la mince victoire des fédéralistes au dernier référendum. «Je ne le prévois pas, maintenant que les gens ont compris qu'il vaut mieux vivre ensemble.»

Sa déclaration est «une parfaite imbécillité», dit Joseph Facal

Le maire de Montréal s'est ensuite hârdé à une analogie sur les cycles de la vie. «Vous savez, un enfant est d'abord dépendant, puis il grandit et veut devenir indépendant. Ensuite, il devient adulte et veut devenir interdépendant. Québec est comme un enfant: nous étions dépendants et éventuellement nous devons être interdépendants. Nous devrions faire un autre pas et devenir adultes.»

VOIR PAGE A 10: BOURQUE



Orphelin jusqu'à l'os



REUTERS

LES 40 ALBANAIS du Kosovo dont le massacre a agi comme un électrochoc et conduit aux pourparlers de paix de Rambouillet ont été inhumés hier sur une colline enneigée qui surplombe leur village aujourd'hui déserté. Plus de 10 000 personnes ont assisté aux funérailles, qui ont donné lieu à des scènes déchirantes, comme celle de ce gamin albanais effondré devant le cercueil de son père. Nos informations, page A 5.

La fin d'un faux suspense

Le procès de Clinton devrait se conclure aujourd'hui

Un par un, les sénateurs américains se lèveront, probablement aujourd'hui, pour se prononcer sur la destitution du président Bill Clinton, votant «coupable» ou «non coupable» aux accusations de parjure et d'entrave à la justice. Bill Clinton était d'ores et déjà assuré d'échapper à la destitution, celle-ci nécessitant un minimum de 67 voix (deux tiers du Sénat) alors qu'il est acquis qu'elles n'y sont pas. Le verdict devrait intervenir aujourd'hui vers midi.

LUC LAMPRIÈRE
LIBÉRATION

New York — «Je ne sais pas ce qui se passera après vendredi [aujourd'hui]. Mais ce sera comme si on plantait une épingle dans une baudruche. Tout le monde voudra sans doute passer à autre chose», résumait dans un soupir, il y a quelques jours, un commentateur chargé de suivre le procès Clinton sur la chaîne publique PBS. De fait, il n'aura pas fallu attendre la fin de la procédure pour que le reste de l'Amérique passe effectivement à autre chose: si le juge-



ment du public a mis du temps à trouver sa traduction politique, dans l'univers médiatique, ses effets se font sentir depuis des mois.

Passé le flot des révélations ou des pseudo-révélation qui avait fait de l'ancienne stagiaire le centre de l'activité des médias américains, l'intérêt porté au sujet qui domine les journaux télévisés depuis treize mois n'a cessé de diminuer et, avec lui, l'audience de ces rendez-vous quotidiens: d'après la dernière estimation, sur les 37,3 millions de foyers américains qui, l'an dernier, regardaient encore les journaux télévisés des trois grands réseaux, ABC, NBC et CBS, plus de quatre millions ont déserté (rapport Tyndall).

Le mois dernier, le jour de l'ouverture du procès au Sénat, le présentateur-vedette de CBS, Dan Rather, qui avait interrompu les programmes pour une émission spéciale en direct, expliquait aux Américains que, d'après un sondage conduit par sa chaîne, seulement 20% de leurs compatriotes suivaient l'affaire de près. Puis, rendant justice aux 80% restants, il avait déserté l'antenne. Quelques minutes plus tard, les deux autres réseaux commerciaux, NBC et ABC, faisaient de même. Pour le reste, la télévision américaine reprenait un cours familier où CNN n'occupe qu'une position marginale et où l'impair de Bill Clinton est loin de faire un triomphe à l'audimat.

VOIR PAGE A 10: CLINTON

Gestion des eaux

Bégin rabroue Ottawa

«La stratégie fédérale fait fi des compétences que le Québec exerce pleinement»

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Québec a opposé hier une fin de non-recevoir lapidaire à la «stratégie» fédérale sur l'eau, divulguée la veille à Ottawa.

C'est par communiqué que le ministre de l'Environnement du Québec, Paul Bégin, a en effet réagi en affirmant que «le Québec n'a pas l'intention de donner suite à la demande du gouvernement fédéral d'imposer un moratoire sur les prélèvements d'eau douce à grande échelle puisqu'il ne lui reconnaît pas la légitimité d'intervenir sur la protection et la gestion des bassins hydrographiques du Québec».

Le ministre Bégin a lui aussi fait référence dans son communiqué au fait que la stratégie fédérale est annoncée au moment même où démarrent au Québec les audiences de la commission sur l'eau du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. C'est à l'issue de cette vaste consultation, a précisé le ministre, que le Québec se dotera d'une politique de gestion de ses eaux.

Le ministre Bégin a par ailleurs donné à penser que le Québec boycottera la consultation que dirigera à compter de mars la Commission mixte internationale.

M. Bégin s'est ainsi interrogé sur la décision d'Ottawa

VOIR PAGE A 10: BÉGIN

La crise des urgences se poursuit

Les syndiqués de la Cité de la santé de Laval qualifient les millions de Québec de «sparadrap sur une jambe de bois»

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

À l'aube du lendemain de la distribution des millions qui a réjoui des critiques se sont élevées pour rappeler que l'engorgement dans les urgences n'était pas pour autant résorbé. D'abord, la CSN se demande pourquoi le ministre de la Santé, Pauline Marois, n'a pas prévu de volet spécial pour les CLSC dans son annonce de mercredi, et les syndiqués du Syndicat de la fonction publique (SCFP) de la Cité de la santé qualifient les nouveaux millions de «sparadrap sur une jambe de bois».

La situation dans les urgences montréalaises s'est légèrement améliorée hier, mais elle demeure critique aux pavillons Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), à Maison-Neuve-Rosemont, à Lakeshore, à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, à Le Gardeur, au Haut-Richelieu de Saint-Jean et à la Cité de la santé de Laval. Dans ce dernier cas, une centaine de syndiqués lavallois sont descendus dans la rue pour dénoncer la situation qui prévaut au seul hôpital lavallois. Le SCFP y représente là-bas une vingtaine de préposés aux bénéficiaires, commis et brancardiers. «On a beaucoup parlé de la fatigue des médecins et infirmières, mais il ne faut pas oublier tous les autres», disent les syndiqués. Deux fois plus de patients que la capacité normale de

VOIR PAGE A 10: URGENCES

MÉTÉO

Montréal	Québec
Pluie intermittente.	Pluie intermittente débutant le matin.
Très doux.	Max: 4 Min: -1
Max: 9 Min: 0	Détails, page B 6

INDEX

Annonces..... B 6	Les sports..... B 6
Avis publics..... A 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 7	Mots croisés.. B 6
Économie..... A 6	Politique..... A 4
Editorial..... A 8	Télévision..... B 8
Le monde..... A 5	Tourisme..... B 4

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

L'enquête
des directeurs d'école

Une démarche normale, dit Legault

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre de l'Éducation, François Legault, trouve «normal» que les directeurs d'école entreprennent une démarche visant à évaluer le fonctionnement et les performances de leurs établissements.

Réagissant, hier, au tollé des enseignants qui ont promis de s'opposer à la tenue de cette «évaluation institutionnelle» proposée par la Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement (FQDE), M. Legault a insisté sur la nécessité de vérifier sur le terrain le projet de réussite scolaire.

«Un des objectifs de la loi 180, a-t-il expliqué, c'est, entre autres, de décentraliser des pouvoirs vers les commissions scolaires et les conseils d'établissement. Je trouve donc normal qu'ils veulent évaluer leur fonctionnement et leurs performances.»

Quant à la méthode proposée par la FQDE et, surtout, le moment choisi pour mener cette évaluation, le ministre admet «qu'on pourrait en discuter». «Moi, a-t-il dit, je n'ai pas été consulté. Je suis en train d'étudier ce qu'ils ont l'intention de faire, mais je l'ai appris en lisant les journaux.»

M. Legault n'a pas voulu commenter l'attitude des enseignants qui ont clairement condamné la décision de la FQDE. «L'évaluation, a-t-il quand même affirmé, c'est une bonne chose, d'autant plus que la loi le prévoit. Mais il est évidemment encore trop tôt pour commenter l'initiative des directeurs d'établissement.» La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) appuie pour sa part l'initiative des directeurs d'établissement. «Il est tout à fait normal que les directeurs soient les initiateurs d'une telle démarche d'évaluation», a soutenu le conseiller en développement économique de la FCSQ, Berthier Dolbec.

Legault se porte garant du système des prêts et bourses

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Même si le Québec n'a pas encore amorcé le processus de négociation avec le gouvernement d'Ottawa dans le dossier des bourses du millénaire, le ministre de l'Éducation, François Legault, a promis hier de préserver l'intégrité du système québécois des prêts et bourses quel que soit le résultat d'éventuels pourparlers.

Devant les inquiétudes manifestées par les étudiants québécois, le ministre a tenu à faire le point et à les rassurer. «Les pourparlers n'ont pas démarré parce qu'on nous demande de négocier directement avec la Fondation des bourses du millénaire», a-t-il affirmé.

«Mais il faut bien comprendre, a poursuivi le ministre, que je n'ai aucunement l'intention de modifier nos règlements ou notre façon d'accorder les prêts et bourses.»

M. Legault a rappelé que le système québécois, unique au Canada, fonctionne bien et distribue pas moins de 530 millions de dollars en prêts et 240 millions en bourses annuellement.

«Ce que je dis aux étudiants qui craignent d'être perdants, a expliqué le ministre, c'est que la décision est présentement entre les mains du gouvernement fédéral et [dépend] de la façon dont il appliquera son système.»

Présentement, le système québécois est le plus généreux et M. Legault ne voit pas d'objections à le bonifier, à la seule condition que soient respectées les priorités du

Québec «et non pas celles du président de la Fondation des bourses du millénaire, Jean Monty».

«Il s'agit là d'un secteur de juridiction clairement québécois, a précisé M. Legault, et le projet fédéral est ni plus ni moins que de l'ingérence, du dédoublement et du gaspillage de fonds.» Quant au projet fédéral, il n'est pas en mesure de dire pour l'instant de quelle façon il s'appliquera au Québec. «Il pourrait y avoir dédoublement, a noté M. Legault. Il pourrait même y avoir un ajustement par rapport à notre propre système, mais tout cela est entre les mains du gouvernement fédéral. Nous, on n'a aucun contrôle sur ce qu'ils ont l'intention de faire.»

Une bourse d'excellence de 5000 \$, selon la règle, n'est pas déductible du programme de prêts et bourses et ne nécessite aucun ajustement. «Mais, a expliqué le ministre, je ne contrôle rien de tout cela. Nous, on continue à dire qu'il faut que le gouvernement fédéral s'adapte et nous donne l'argent pour qu'on l'investisse en partie dans les bourses et en partie dans le système d'éducation.»

De son côté, le porte-parole de l'opposition libérale en matière d'éducation, Claude Béchard, a rappelé au ministre Legault une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 14 mai 1998 recommandant des négociations de bonne foi entre Ottawa et Québec dans «l'intérêt des étudiants québécois». La motion unanime prévoyait quand même qu'une entente entre Ottawa et le Québec sur les bourses du millénaire doit éviter les dédoublements.

Équité salariale

Le débat se corse à la CEQ

PRESSE CANADIENNE

Québec — Des enseignants membres de la CEQ contestent la formule de compensation mise de l'avant par leur centrale syndicale dans le dossier de l'équité salariale. La CEQ veut réduire la valeur de la scolarité dans l'échelle salariale actuelle pour tenir compte surtout de l'expérience.

«Les augmentations de salaire obtenues par l'équité salariale n'iront qu'aux enseignants qui ont le moins de scolarité», déplore Francine Boulet, une enseignante montréalaise qui mène le combat contre le plan de la CEQ.

La semaine dernière, le gouvernement a fait une première offre de 100 millions de dollars pour compenser les enseignants victimes d'iniquité salariale.

La valeur de ce montant devrait faire l'objet de négociations, mais c'est sa répartition entre les enseignants qui indispose certains membres de la CEQ.

Mme Boulet et certains autres enseignants ont créé un

regroupement appelé Équité pour tous, afin de mener la lutte. Elle y voit une discrimination contre les enseignants qui ont poursuivi leur formation et qui ont suivi des cours additionnels afin d'améliorer leur prestation professionnelle. «Enseigner, c'est transmettre des connaissances et le goût d'apprendre. Je regrette que la CEQ ne semble pas le comprendre», a dit Mme Boulet.

Un enseignant de Loretteville (banlieue de Québec), Robert Martel, promet même qu'en cas de grève des enseignants, lui et ses collègues manifesteront non pas devant l'Assemblée nationale, mais devant les bureaux de la CEQ. «Notre revendication est contre l'échelle salariale unique proposée par notre propre centrale syndicale», a dit M. Martel. A la CEQ, par contre, le porte-parole Philippe Châtillon explique que le principe défendu par la centrale syndicale est qu'un salarié «est payé pour ce qu'il fait, non pour ce qu'il est».

«Il faut pondérer la scolarité en faveur de l'expérience», a-t-il expliqué.

La grogne de certains participants

Les organisateurs du Printemps du Québec répliquent

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Les organisateurs du Printemps du Québec se sont expliqués, hier, face à la grogne exprimée par quelques participants de l'événement. Dans un article publié dans nos pages hier, des artistes dénonçaient les retards, annulations, contrats non signés, cachets à déterminer et dates de tournées toujours pas fixées à un mois de l'inauguration de la plus grande manifestation culturelle québécoise jamais tenue à l'étranger.

D'abord, toute la programmation n'est pas annoncée d'un coup. Celle du Salon du livre a été dévoilée il y a quelques semaines; une autre partie a été rendue publique hier par le ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, et d'autres événements seront annoncés ultérieurement, dont le grand spectacle franco-québécois de Luc Plamondon. «On en fera une conférence de presse distincte, dit l'organisateur Sylvain Gagné. Sinon, on va perdre l'intérêt à Paris, où il se passe plusieurs choses...»

Vient ensuite le cas de l'architecte Pierre Thibault. Sylvain Gagné affirme que l'œuvre sera finalement installée sur l'allée des Feuillants, près de la rue de Rivoli. Les contrats sont presque tous signés, les autorisations sont en voie d'être obtenues, bref, l'événement aura lieu, selon l'organisateur. Quant au coût de l'installation,

qui aurait grimpé par rapport aux prévisions initiales à cause des exigences de sécurité, Sylvain Gagné réplique qu'une somme a été accordée à l'architecte, «qui devrait savoir comment gérer son budget», et «qu'on ne fait pas une œuvre pour que ça nous rapporte de l'argent».

Enfin, à propos de l'absence d'événements québécois au programme des grandes institutions théâtrales et muséales, Sylvain Gagné explique que les organisateurs l'ont voulu ainsi. D'une part, la programmation de ces institutions est arrêtée deux ou trois ans à l'avance, alors que les organisateurs ont su il y a un an que le Québec serait à l'honneur dans la Ville lumière. D'autre part, le créateur Robert Lepage, à la tête de l'organisation, a choisi de présenter des événements dans des lieux non conventionnels pour «frapper l'imaginaire». Par exemple, le métro de Paris, pour illustrer la modernité et l'américanité des Québécois. «Le métro de Montréal est construit selon le modèle de celui de Paris, explique Sylvain Gagné. C'est aussi le départ de notre modernité, parce qu'il a été ouvert lors de l'Expo 67, et celui de notre reconnaissance dans le domaine du transport, avec l'expertise de Bombardier.»

Les délais étaient courts, dit Sylvain Gagné. «Mais on ne choisit pas quand la France nous invite! Alors, on travaille fort.»

«Tout est en place»

MICHEL DOLBEC
PRESSE CANADIENNE

Paris — Tout le monde le reconnaît: les délais sont très courts et les conditions difficiles. Pourtant, malgré les récriminations de certains artistes, le Printemps du Québec est devenu, avec le dévoilement de sa programmation, une réalité palpable, hier soir à Paris.

«Tout est désormais en place. Pour le reste, on jugera sur pièce», a déclaré la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin, «complètement solidaire» du commissaire général Robert Lepage. «Ces choix sont les miens», a assuré Mme Beaudoin.

Lepage, qui a l'habitude de travailler dans l'urgence, s'est montré «très étonné» par la «tempête dans un verre d'eau» déclenchée par certains artistes.

«Là, je n'ai vraiment pas l'impression d'être en retard, a-t-il dit. Il y a des projets plus risqués que d'autres dans notre programmation, on peut jongler un peu, mais on avance.»

«C'est vrai que c'est parfois difficile. Mais dans la production, ça arrive souvent. Il y a encore des détails à régler, des contrats à signer pour la fin de la saison. Ce n'est pas anormal», a ajouté son adjoint, Sylvain Gagné, pour qui «les informations du Devoir ne sont pas à jour».

Les organisateurs du Printemps, la plus grande manifestation culturelle québécoise jamais présentée à l'étranger, ont disposé d'environ un an pour monter l'événement. La chose tient presque de l'exploit, surtout lorsqu'on

connaît les lourdeurs administratives françaises...

Hier soir, devant 300 invités et journalistes réunis au Cirque d'hiver, ils ont livré la première partie de la commande.

A travers cette programmation, Robert Lepage a voulu «tonner, frapper l'imaginaire, marquer sans pudeur notre américanité, notre différence». Le Printemps du Québec, en tout cas, ratisse large: une demi-douzaine de gros événements et quelque 300 activités de taille plus modeste seront présentés en 99 jours.

La saison québécoise, que doivent inaugurer le 16 mars les premiers ministres Lionel Jospin et Lucien Bouchard, commencera véritablement au Salon du livre de Paris, dont le Québec, «grâce au Printemps», a souligné Robert Lepage, est l'invité d'honneur. Elle se terminera le 21 juin par un grand spectacle en plein air, au cœur de Paris, dans le cadre de la Fête de la musique. Luc Plamondon a été chargé de monter cet événement.

Entre ces deux grandes manifestations, des dizaines d'activités de toutes sortes seront organisées à Paris (dans le métro notamment) et en province. Les arts de la scène occuperont une place importante: 250 représentations seront données dans une soixantaine de villes par 28 troupes incarnant, a souligné Robert Lepage, «les forces vives de la danse et du théâtre québécois». Lepage mettra lui-même la main à la pâte. Il signera la mise en scène de *Jean-Sans-Nom*, une «tragédie musicale» de Jean et Robert Charlebois, d'après *Famille Sans-Nom*, le roman de Jules Verne qui se déroule au Canada en 1837.

EN BREF

Magazines: Copps n'écarte rien

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral serait enclin à modifier son projet de loi C-55 sur les éditions canadiennes de magazines américains si les États-Unis lui soumettaient une contre-proposition raisonnable, a indiqué la ministre du Patrimoine, Sheila Copps. «Je n'écarte rien, parce que si les Américains arrivent avec une proposition écrite qui offre l'avantage d'assurer de l'espace à des textes d'intérêt canadien, nous serons alors bien sûr désireux d'y jeter un coup d'œil», a indiqué en entrevue la ministre. «Nous croyons à la solidarité et à la force du projet de loi. À les voir hésiter à porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce [OMC], ça ne fait que nous persuader que nous sommes sur du solide.»

Chrétien victime de menaces

Ottawa (PC) — Un homme a été arrêté et mis en accusation après que le premier ministre fédéral Jean Chrétien eut été victime de menaces de mort, a fait savoir la police d'Ottawa-Carlton, hier. La police a précisé qu'elle avait reçu par l'intermédiaire du service 911, mercredi vers 16h, plusieurs appels d'un homme menaçant d'abattre M. Chrétien ainsi que des policiers. James Essaris, 38 ans, d'Ottawa, a été accusé de deux chefs d'avoir proféré des menaces de mort, et d'un troisième de harcèlement téléphonique.

Une loi pour les banques étrangères

Ottawa (PC) — Le gouvernement fédéral a tenu hier un engagement qu'il avait pris il y a plusieurs mois à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en déposant un projet de loi pour permettre aux banques étrangères d'établir des succursales spécialisées à vocation commerciale au Canada. Les banques étrangères sont autorisées à faire des affaires au pays depuis 1980 mais leur présence sur le marché est actuellement restreinte, puisqu'elles doivent établir des filiales canadiennes distinctes, ce qui impose des coûts additionnels à celles qui ne souhaitent pas recueillir des dépôts de détail. Si le projet de loi est adopté, les banques étrangères auront le droit d'établir soit des succursales de service complet, soit des succursales de prêts. Les succursales à service complet ne pourront accepter des dépôts de moins de 150 000 \$ de la part des Canadiens.

La cyclosporine serait cancérigène

Portland (AP) — La cyclosporine, un médicament destiné à éviter les rejets de greffe chez les transplantés, pourrait accélérer l'évolution d'un cancer, selon les résultats d'une étude menée par des chercheurs de l'université Cornell de New York et publiée hier par la revue *Nature*. Les médecins se veulent néanmoins rassurants, affirmant que les traitements ne seront pas supprimés puisque, selon l'étude, la cyclosporine n'aurait d'action que sur des cancers préexistants. Ils insistent sur le fait que l'étude donne une piste aux chercheurs sur le mécanisme bloquant l'évolution d'un cancer.

ON A REFAIT NOS PLANS !

Depuis 20 ans, le Salon national de l'habitation et Salon de l'aménagement extérieur est présenté au Stade olympique. Cette année ne fera pas exception à la règle. En effet, nous avons réaménagé le salon en utilisant de nouveaux espaces aussi grands qu'auparavant et conçus spécialement pour vous accueillir confortablement et en toute sécurité. Plus de 1000 exposants seront sur place pour vous présenter toutes les nouveautés pour votre maison, son intérieur et son extérieur. De plus, pour notre 20^e édition, on vous réserve les plus grandes attractions de toute l'histoire du salon ! C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

PIERRE PARENT
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
GROUPE PROMEXPO

20^e SALON NATIONAL
DE L'HABITATION
et SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Un événement

En association avec



DU 26 FÉVRIER AU 7 MARS 1999
STADE OLYMPIQUE, MONTRÉAL

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Sûreté du Québec

Le comité d'examen du rapport Poitras est formé

Les libéraux accusent Québec de traîner les pieds

Le gouvernement du Québec a annoncé hier la composition du comité qui sera chargé d'analyser le volumineux rapport d'enquête sur la Sûreté du Québec. Les libéraux, eux, s'impatientent et réclament des gestes immédiats pour donner suite au rapport Poitras. Pendant ce temps, un ex-enquêteur de la SQ, Hilaire Isabelle, négocie toujours, ainsi que deux de ses collègues, avec son ancien corps policier, mais son nouvel employeur, la Ville de Saint-Georges-de-Beauce, n'a pas l'intention de le perdre...

D'APRÈS LA PRESSE CANADIENNE

Un comité présidé par le sous-ministre Jacques Brind'Amour analysera le rapport d'enquête sur la Sûreté du Québec, ont annoncé hier les ministres Serge Ménard (Sécurité publique) et Linda Goupil (Justice). Outre M. Brind'Amour, qui est sous-ministre de la Sécurité publique, le comité sera complété par Denis Racicot, sous-ministre adjoint aux affaires policières au même ministère, Michel Bouchard, sous-ministre de la Justice, Florent Gagné, directeur de la Sûreté du Québec, et Louise Gagnon-Gaudreault, directrice générale de l'Institut de police du Québec.

Le Comité devra analyser les recommandations du rapport Poitras et déterminer une solution pour chacune d'elles, en évaluant le coût.

Le rapport de ce comité devra être remis aux ministres «dans les prochaines semaines».

Plus tôt dans la journée, les libéraux s'étaient offusqués de ce qu'ils considéraient comme un retard du ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, de «sortir de sa torpeur» et de mettre en œuvre les recommandations de la commission Poitras touchant «la raison d'être» de la Sûreté du Québec.

Dans un communiqué, le critique libéral en matière de sécurité publique, le député Jacques Dupuis, déplorait que, depuis le dépôt du rapport Poitras, le 28 janvier dernier, le ministre Ménard n'a pas agi avec toute la diligence que mérite ce dossier.

Il a prétendu qu'il est impérieux que soit enclenchée immédiatement l'opération «Mission, Vision et Valeurs» (qui établit de façon générale ce que devraient être les orientations de la SQ, selon la commission Poitras) et que des spécialistes de la technologie de l'information soient embauchés afin que la SQ rattrape les retards constatés dans la discipline, l'encadrement, les enquêtes criminelles et les opérations policières.

Saint-Georges-de-Beauce tient à garder son chef

Par ailleurs, le maire de Saint-Georges-de-Beauce ne veut absolument pas perdre son chef de police, Hilaire Isabelle, en poste depuis bientôt deux ans, au profit de la Sûreté du Québec, qui négocie avec lui depuis lundi soir. Bien que confiant que le chef Isabelle restera en Beauce, le maire Roger Carrette a tout de même pris soin de lui signifier par écrit, tout récemment, qu'il était très satisfait de ses services.

Même s'il n'est pas dans le secret des dieux, le maire Carrette croit que M. Isabelle cherche à obtenir «une ré-

habilitation plus complète» que celle offerte par le directeur de la SQ, Florent Gagné, qui, vendredi dernier, s'est limité à un communiqué à signifier qu'il aurait retiré la plainte disciplinaire pesant contre Hilaire Isabelle si celui-ci était toujours membre de la SQ.

«Le traitement qui lui a été réservé par la SQ requiert une compensation significative», a commenté M. Carrette.

«Je pense que cet homme-là est très heureux ici. Son épouse est originaire de l'endroit et on espère fortement le garder. Quand le rapport Poitras est sorti, on a exprimé notre satisfaction à Hilaire et lui avons dit que cela ne faisait que confirmer notre choix.

«On ne veut pas le perdre. Il est bon et très bien accepté dans la communauté et il a d'excellentes qualités humaines», a soutenu le maire Carrette.

Négociation avec la SQ

La négociation entreprise lundi par deux représentants du directeur général de la SQ ne se limite pas au cas d'Hilaire Isabelle. Elle s'étend également à ses deux collègues qui ont mené l'enquête interne sur les bavures policières commises dans le dossier Matticks, soit Bernard Arsenault et Louis Boudreau. Ces négociations étaient toujours en cours hier, en fin de journée.

Elles sont menées d'une part par M^{rs} Jean Keable et Michel Jolin au nom des trois policiers et par M^{rs} Gilles Filion et Denis Despelteau (directeur général adjoint intérimaire depuis le 11 mars 1998), au nom de la SQ.

Les officiers Boudreau et Arsenault savent depuis vendredi dernier que les plaintes disciplinaires pesant contre eux ont été levées et qu'ils peuvent par conséquent se représenter à la SQ, d'où ils avaient été exclus le 15 octobre 1996. Ils ne se sont pas encore présentés au travail. Ils veulent d'abord savoir quelles sont les tâches qui leur seront confiées. «On est à regarder les perspectives de carrière», a déclaré M^{rs} Keable, hier en fin d'après-midi.

Une fois réglée la question de la tâche, il restera à déterminer l'ampleur des compensations financières à leur accorder. Ce dernier élément vaut également pour Hilaire Isabelle, qui a démissionné de la SQ pour devenir chef de police à Saint-Georges-de-Beauce, le 2 avril 1997.

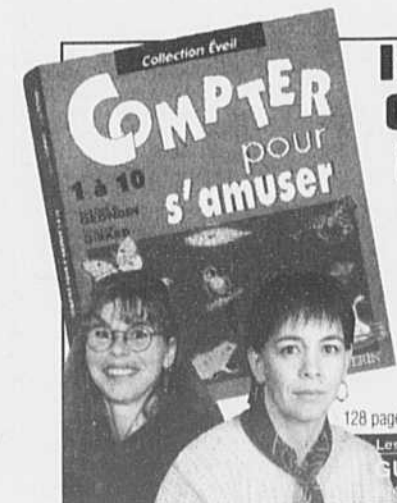
Les officiers Boudreau et Arsenault touchent leur plein salaire depuis octobre 1996, mais ont été forcés de faire des dépenses pour assurer leur défense. A cela s'ajoutent des souffrances morales «pour avoir enduré ça», a dit M^{rs} Keable. «Le rapport de la commission Poitras constitue une réparation importante, mais il reste sûrement des dommages moraux à compenser», a-t-il conclu.

EN BREF

Clark visite un quartier pauvre

(PC) — Le chef conservateur Joe Clark a passé une heure trente hier à écouter les doléances et les revendications de citoyens défavorisés du quartier Côte-des-Neiges, à Montréal. Logement social et coopératives d'habitation, reconnaissance des diplômés reçus à l'étranger, réfugiés en attente, assurance-emploi, dettes étudiantes, violence et gangs de rue, chômage: à peu près tous les sujets touchant de près la pauvreté ont été abordés par la douzaine de personnes qui ont échangé avec M.

Clark. Même les fusions de banques et le libre-échange ont été dénoncés par ces gens de l'Association des résidents Barclay-Goyer-Bedford. Cette visite dans un quartier pauvre et multiethnique avait été organisée pour permettre à M. Clark de mieux connaître la vie quotidienne des pauvres et les obstacles auxquels ils se butent. Les conservateurs à la Chambre des communes faisaient d'ailleurs de la pauvreté le thème de leurs interventions hier. Mercredi, à Ottawa, M. Clark avait été bousculé et injecté par des sans-abri. Hier, dans Côte-des-Neiges, c'est à des gens frustrés et passionnés de leur cause qu'il a eu affaire.



Isabelle GRONDIN
Louise GIRARD

Compter pour s'amuser
1 à 10

Calcul à la maternelle.

128 pages - 9,50 \$
Les Éditions GUÉRIN
91842-3481

En vente dans toutes les librairies

Une décision populaire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PLUS DE 300 Verdunois ont fait le pied de grue hier avant-midi devant le pavillon Verdun du Centre hospitalier Angrignon. Rien à voir avec l'engorgement des urgences, par contre. Il s'agissait plutôt d'un «ralliement de soutien et d'amour» au cours duquel les participants ont voulu entre autres exprimer leur satisfaction face à la décision de la Régie régionale de la santé de maintenir les soins de courte durée au pavillon Verdun. Le conseil d'administration du Centre hospitalier Angrignon, né de la fusion des hôpitaux de Verdun et de LaSalle au début de 1996, planifiait l'année dernière de déménager tous les soins de courte durée (urgences, soins intensifs, cardiologie, etc.) au pavillon de LaSalle pour ne laisser à Verdun que les urgences mineures, la médecine familiale et les soins de longue durée. Plus de 42 000 personnes ont signé une pétition au cours de l'hiver pour maintenir les soins de courte durée dans l'hôpital qui dessert la communauté depuis 70 ans. La semaine dernière, la Régie a décidé de ne pas autoriser le transfert, cédant ainsi aux plaintes des citoyens et des infirmières qui ont souligné que ce transfert aurait entraîné des coûts inutiles en plus de compromettre la sécurité de la clientèle du pavillon, composée en grande partie de personnes défavorisées.

Chimpanzés séropositifs au sanctuaire de Carignan

Des recommandations pour rassurer la population

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La Direction de la santé publique de la Montérégie a cherché à rassurer les citoyens de Carignan au sujet d'un sanctuaire qui abrite des chimpanzés porteurs du VIH. Elle a émis une série de recommandations pour rendre plus sûres les allées et venues.

La Fondation Fauna est une œuvre qui reçoit des animaux malades, abandonnés ou qui ont servi à des expériences de laboratoire. Le sanctuaire abrite une centaine d'animaux, dont huit chimpanzés qui sont porteurs du virus d'immuno-déficience humaine. Les singes viennent d'un laboratoire des États-Unis qui a fermé ses portes. Voyant que ces singes allaient être euthanasiés, le responsable du sanctuaire a choisi de les abriter et d'en prendre soin, puisqu'ils avaient à leur façon aidé la recherche médicale et la société.

Ce sanctuaire serait «un cas unique en Amérique du Nord», indiquent en entrevue Louise Mercier, conseillère en relations publiques de la Direction de la santé publique de la Montérégie.

Toutefois, des citoyens de Carignan, sur la rive sud, s'étaient inquiétés de la situation, surtout depuis que le monde médical a déclaré que le VIH avait vraisemblablement été transmis à l'u-

main par le chimpanzé. Ces citoyens avaient porté plainte à la Ville, demandant que le sanctuaire soit fermé.

«Il n'apparaît possible que la Fondation Fauna poursuive ses activités sans mettre en danger les individus qui côtoient les chimpanzés», a statué le directeur de la santé publique de la Montérégie, le D^r Luc Boileau.

«Il n'y a pas de risque pour la santé des résidents de Carignan. Les maladies présentes chez les singes ne sont pas transmissibles par la voie des airs ni par l'eau potable», a souligné le médecin.

Recommandations

Pour rassurer la population, cependant, des recommandations ont été formulées.

Ainsi, l'accès à l'intérieur du sanctuaire est carrément interdit aux per-

sonnes de moins de 16 ans, de même qu'aux femmes enceintes et aux personnes malades.

Un périmètre de sécurité de 15 mètres devrait être érigé pour empêcher l'accès du grand public.

Aussi, pour les chercheurs et scientifiques, le port de lunettes protectrices, de couvre-chaussures et de vêtements protecteurs permettra d'éviter le contact avec la salive ou le sang des chimpanzés.


Le directeur de la santé publique recommande également que les administrateurs du sanctuaire vérifient la solidité des installations de confinement des chimpanzés.

Il conseille aussi de demander à toutes les personnes qui entrent dans le sanctuaire de signer un registre de présence. Il demande aux administra-

teurs de rédiger un protocole sur le déroulement sécuritaire des activités du sanctuaire et un autre sur le transport sécuritaire des chimpanzés à l'extérieur du sanctuaire.

Il recommande aussi aux administrateurs de préciser les procédures à suivre en cas d'évasion d'un chimpanzé. Il suggère de conclure une entente avec un vétérinaire expérimenté dans les soins à donner à des chimpanzés inoculés par des agents pathogènes comme le VIH.

Les administrateurs devraient aussi adopter une politique de disposition des déchets biomédicaux en respectant la réglementation en vigueur. De même, ils devraient définir des règles concernant l'euthanasie des animaux malades et la déclaration des maladies aux autorités compétentes.

Pensez à vos petits 
Bonne Saint-Valentin!

BOUTIQUE
Enfants de Longchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, AVENUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

loto-québec résultats

6/6 Tirage du
99-02-10
9 26 32 41 48 49

Numéro complémentaire: 7

GAGNANTS	LOTS	AMOUNT
6/6	0	5 000 000,00 \$
5/6+	5	150 596,90 \$
5/6	247	2 438,80 \$
4/6	13 983	82,50 \$
3/6	267 519	10,00 \$

Ventes totales: 17 100 193 \$
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000 \$

Québec 49 Tirage du
99-02-10

11 14 20 28 39 46

Numéro complémentaire: 48

GAGNANTS	LOTS	AMOUNT
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	11	500,00 \$
4/6	702	50,00 \$
3/6	14 630	5,00 \$

Ventes totales: 504 295,50 \$

Extra Tirage du
99-02-10

NUMÉROS	LOTS	AMOUNT
508459	100 000 \$	
08459	1 000 \$	
8459	250 \$	
459	50 \$	
59	10 \$	
9	2 \$	

TVA, le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MODE POUR HOMME
EN SOLDE
CHEZ

GIORGIO EMPORIO
MONTRÉAL

50% À 70%

SUR TOUTE LA COLLECTION
AUTOMNE/HIVER

DOLCE&GABBANA VERSACE GIANFRANCO FERRE VERSUS
MOSCHINO VERRI DONNA KARAN MUGLER AZZALI RUFFO

1455, rue Peel (coin de Maisonneuve) Tél.: (514) 282-0022

À Outremont

Les Projets
EUROPAPhase IV

25 condominiums
Ascenseur extérieur vitré
Plafonds jusqu'à 11 pieds
Facades 100% vitrées
Jardins
Terrasses et toits-terrasses
Cour intérieure à l'Européenne
Stationnement intérieur
25 entrées privées

Une gamme de produits pour tous les besoins. 1, 2, 3 et 4 chambres + bureau, de 1100 à 1750 pieds carrés sur 2 niveaux. 1 et 2 salles de bain, foyer optionnel. À partir de 129 000 \$.

Bureau de vente au
871 av. de l'Épée
mar.-ven, 14h à 20h
sam.-dim. 12h à 17h

276-0265

Joëlle Gervais, Carol Nadon
Remax du Cartier

LE DEVOIR POLITIQUE

EN BREF

Entente Québec-Micmacs

(Le Devoir) — Le gouvernement du Québec et les Micmacs de Gesgapegiag ont signé une entente-cadre visant à favoriser le développement en partenariat de cette communauté micmaque située en Gaspésie. Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, et le chef du conseil de bande de Gesgapegiag, John Martin, ont procédé hier à la signature d'une déclaration de compréhension et de respect mutuel. Survenue dans le cadre des négociations entre le gouvernement et les autochtones québécois dans la foulée de la nouvelle politique autochtone québécoise, cette entente privilégie la négociation en vue de relations harmonieuses et durables. L'entente-cadre prévoit notamment des discussions sur la gestion et la mise en valeur des ressources forestières et fauniques ainsi que la création d'un centre ethno-touristique à Gesgapegiag.

La controverse s'estompe

Ottawa (PC) — Le premier ministre Jean Chrétien s'étant excusé publiquement mercredi pour son absence aux funérailles du roi Hussein de Jordanie, la controverse à ce sujet a perdu beaucoup de son intensité, hier. En fait, les échanges à la Chambre des communes ont pris un tour personnel et seul le Bloc québécois est revenu à la charge. Le premier ministre Chrétien a attaqué directement le chef bloquiste Gilles Duceppe en lui reprochant de ne pas avoir pris part aux obsèques des neuf victimes de l'avalanche à Kangisjuajuaq, au début de l'année, alors que lui y était. «Lorsqu'il y a eu neuf Esquimaux qui sont morts dans le Nouveau-Québec, j'ai interrompu mes vacances, mais pas le chef du Bloc», a souligné M. Chrétien. «Moi, je n'ai pas [d'avis] Challenger», a rétorqué M. Duceppe. Le premier ministre a poursuivi l'échange en disant ceci: «Jean Charest [le chef du Parti libéral du Québec] n'avait pas de Challenger, mais il était aux funérailles de la Nouvelle-Québec». Réponse de M. Duceppe: «J'étais à l'extérieur du pays». Sur le fond de l'affaire, le Bloc a accusé le premier ministre de tenter de camoufler la vérité en faisant porter sur les Forces armées canadiennes le blâme de son absence aux funérailles du roi Hussein. Aussi, M. Duceppe a-t-il demandé au premier ministre de punir les fautifs, s'il y en avait. Ce qu'il a refusé de faire.



Jean Chrétien

Caillé reporte sa rencontre avec les Innus La décision de dernière minute a choqué les autochtones québécois

Hydro-Québec donnait des signes de relance du dossier du projet hydroélectrique de Churchill Falls depuis quelques semaines, mais le président de la société d'État a reporté hier une importante rencontre avec les Innus québécois.

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, était attendu à Maloitien hier pour une rencontre importante avec le conseil de bande local où il aurait été question, notamment, du projet hydroélectrique de Churchill Falls. Le report de la rencontre à la dernière minute a eu l'heur de déplaire aux Innus, qui attendent une réponse d'Hydro-Québec sur leur récente contre-proposition à propos de ce projet de dix milliards. Hydro-Québec indique que la réunion n'a pas été annulée mais reportée. Un «nouveau développement dans un dossier» a retenu M. Caillé à Montréal, a expliqué la porte-parole Claudine Aucuit. Or Hydro-Québec, en la présence du vice-président Thierry Vandal et des représentants de Newfoundland & Labrador Hydro, ont rencontré les Innus il y a quelques semaines à Saint-John's, Terre-Neuve. Les leaders autochtones ont alors présenté un nouveau cadre de discussions

pour le projet de Churchill Falls en réplique au projet présenté l'an dernier par les deux gouvernements.

Cette proposition conjointe des Innus du Québec et du Labrador est toutefois restée sans réponse. Il y a un mois, les Innus du Labrador avaient annoncé qu'ils rompaient les négociations avec les dirigeants terre-neuviens dans le dossier de Churchill Falls. Ils ont toutefois changé d'avis après une rencontre avec leur compatriotes du Québec.

«On parle à nouveau d'une seule voix», a fait savoir Guy Bellefleur au Devoir. Le porte-parole de Maimit Innuat, un groupe de pression innu du Québec, reconnaît qu'il y a eu des débats houleux dans les rangs autochtones au sujet de Churchill Falls mais que «les liens sont maintenant ressoudés». M. Bellefleur ne se gêne d'ailleurs pas pour reprocher aux gouvernements blancs et aux sociétés d'État leur tendance à vouloir «diviser pour mieux régner». Cette stratégie, dit-il, est celle du président d'Hydro-Québec, André Caillé, qui a visité plusieurs communautés autochtones récemment en jouant les groupes autochtones les uns contre les autres, selon lui.

M. Caillé déclarait récemment à Québec qu'il avait perdu plusieurs de ses préjugés face aux autochtones québécois depuis son accession à la tête d'Hydro-Québec. «Ce sont des gens qui peuvent raisonner en termes d'affaires tout aussi bien que nous. Nous sommes d'égal à égal», avait-il déclaré à la presse.

Faisant l'apologie des grands projets hydroélectriques, M. Caillé lançait alors un appel à peine voilé aux autochtones en demandant des «partenaires consentants» pour veiller à la réalisation de ces projets d'envergure, dont

Churchill Falls et, à plus petite échelle, Sainte-Marguerite III, dans la région de Sept-Îles.

Hydro-Québec avait auparavant fait savoir au Devoir cette semaine que la visite de M. Caillé à Maloitien pour rencontrer le conseil de bande n'était pas de nature publique. Il s'agissait d'une rencontre se situant dans le cadre de visites régionales qu'effectuait M. Caillé depuis plusieurs semaines auprès des leaders autochtones.

Les porte-parole innus estiment de leur côté que Québec et Terre-Neuve tentent de réactiver le projet Churchill Falls depuis deux ou trois mois, sans grand succès. Les autochtones affirment depuis le début qu'ils exigent une pleine reconnaissance de leurs droits territoriaux avant de procéder à des discussions officielles sur le projet hydroélectrique de dix milliards. Les demandes des Innus et l'absence de progrès dans le dossier des études d'impacts environnementaux empêchent le projet de Churchill Falls d'aller de l'avant en ce moment.

Un protocole d'entente entre les deux provinces et les autochtones aurait normalement dû être signé avant la fin de 1998, mais le dossier piétine tellement que le premier ministre terre-neuvien Brian Tobin en a fait un des enjeux majeurs de sa réélection. Il voulait un mandat, disait-il, pour négocier avec le Québec un projet avantageux pour sa province, ce qui semblait pourtant être le cas il y a près d'un an, au moment de l'annonce de la construction de deux nouvelles centrales électriques à Churchill Falls, lors de la désormais célèbre conférence de presse de 1,4 million.

Transferts en santé: patience, dit Rock aux provinces

Ottawa (PC) — Patience, dit le ministre de la Santé, Allan Rock, au sujet de la situation dans les urgences des hôpitaux: le budget fédéral de la semaine prochaine mettra du baume sur les plaies du système de santé, promet-il. Toutefois, M. Rock a eu de la difficulté à préciser exactement à quel moment les hausses des transferts fédéraux feront sentir leurs effets dans les salles d'urgence.

«Je sais que les provinces font des efforts pour améliorer la situation sur le terrain et, sous peu, nous serons en position de les aider, après le budget», a-t-il déclaré à sa sortie de la Chambre des communes, hier.

Le budget fédéral sera déposé mardi. Le ministre a rappelé que les provinces et le fédéral s'étaient entendus la semaine dernière, lors d'une rencontre entre le premier ministre Jean

Chrétien et ses homologues provinciaux, pour hausser les transferts fédéraux. Aucun chiffre n'a été dévoilé, mais les observateurs s'attendent à ce que le montant d'argent supplémentaire injecté par Ottawa, dès cette année, oscille entre 1 et 2,5 milliards de dollars. Pour le Québec, cela représentera une hausse allant de 260 à 650 millions. Selon les barèmes existants, le Québec reçoit 26 % des transferts fédéraux.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com



APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Contrat n° : 3430-99-GE01 — 3430-99-GE02 Réaliser sur demande des inspections générales et de structures, préparer des plans et devis préliminaires et définitifs relatifs au renforcement, à l'entretien et à la conception d'ouvrages d'art et surveiller des travaux de construction ou de renforcement de ces ouvrages d'art sur le territoire de la Direction Chaudière-Appalaches.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. L'Islet, Montmagny, Les Etchemins, Beauce-Sartigan, L'Amiante, Robert-Cliche, La Nouvelle-Beauce, Bellechasse, Desjardins, Les Chutes-de-la-Chaudière, Lotbinière, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 40 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Québec, le mardi 2 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 3910-99-HA01 Surveillance en chantier des travaux de réaménagement de la Grande Côte et d'une partie de la rue Félix-Antoine-Savard, soit de la route 362 située dans la municipalité de Les Éboulements jusqu'à 305 mètres à l'ouest du Petit Ruisseau St-Joseph dans le village de St-Joseph-de-la-Rive, sur une longueur totale de 2,96 km.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Communauté urbaine de Québec, Portneuf, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Québec, le mardi 9 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 3910-99-K202 Vérification de la qualité des sols, du béton de ciment, du béton bitumineux et autres matériaux sur le chemin La Grande-Côte, dans les municipalités de Les Éboulements et St-Joseph-de-la-Rive.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Communauté urbaine de Québec, Portneuf, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Québec, le mardi 9 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 5200-99-HE01 Surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux pour la réfection de la structure de l'autoroute 720, direction ouest, entre l'autoroute 15 et le tunnel Ville-Marie à Montréal.

Seules seront considérées les offres présentées par une personne ayant bénéficié, en 1997, d'une mesure d'application temporaire ou de départ assisté prévu à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 3 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 5200-99-HE02 Surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux pour la réfection de l'autoroute 720, direction est, entre l'autoroute 15 et le tunnel Ville-Marie à Montréal.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans la M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 3 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 5200-99-HZ07 — 5200-99-HZ07 Surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux pour la réfection de l'autoroute 40 entre le boulevard des Galeries d'Anjou et le boulevard Marlin à Montréal.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans la M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 40 \$

Réception des offres : salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 10 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 5200-99-HZ09 Coordination de travaux, gestion de la circulation et maîtrise d'œuvre des travaux de construction sur l'autoroute 720 entre l'échangeur Turcot et le tunnel Ville-Marie, sur l'autoroute 40 entre le boulevard des Galeries d'Anjou et le pont Charles-de-Gaulle et sur l'autoroute 25 entre l'autoroute 40 et le boulevard Henri-Bourassa à Montréal.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Communauté urbaine de Montréal et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 3 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 5410-98-EZ07 Effectuer des travaux d'arpentage foncier et de rénovation cadastrale qui lui seront demandés par le service des projets de la Direction de l'État-de-la-Montérégie, dans les M.R.C. Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry et Le Haut-Saint-Laurent.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. d'Acton, La Haute-Yamaska, Brôme-Missisquoi, Le Bas-Richelieu, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais, Champlain, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Roussillon, Les Jardins-de-Napierville, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 10 mars 1999, 15 h.

Contrat n° : 8320-98-OF50 Dans le cadre de la SAI-Exploitation des infrastructures de transport, procéder à des ajustements informatiques au volet « Lot de travail » et au développement informatique d'une fonction de développement préplanification et de suivi des travaux dans le système CER-6223.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent ; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Coût du dossier : 20 \$ Réception des offres : salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Québec, le mardi 2 mars 1999, 15 h.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par une personne ayant bénéficié, en 1997, d'une mesure d'application temporaire ou de départ assisté prévu à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

On peut obtenir copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique « Coût du dossier » ; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants :

QUÉBEC Salle des soumissions Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848

Jusqu'au 18 février MONTRÉAL Salle des soumissions. Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 3^e étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tél.: (514) 873-6061

À partir du 23 février MONTRÉAL Salle des soumissions Ministère des Transports Tour de la bourse 800, Place Victoria, 13^e étage Case postale 395 Montréal (Québec) H4Z 1J2 Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues. Le sous-ministre André Trudeau

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Appel d'offres

PROJET : 04160-08 CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE TROIS-RIVIÈRES

Le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, propriétaire, demande des soumissions pour la fourniture et la livraison des équipements pour lesquels les documents contractuels et les exigences techniques apparaissent au cahier des charges de chacun desdits équipements.

- Volet #1 : Un plan de traitement
Volet #2 : Un système de cunethérapie à haut débit
Volet #3 : Un système d'acquisition de données
Volet #4 : Un système de dosimétrie par thermoluminescence

Les documents contractuels pourront être obtenus, contre un dépôt non remboursable, versé au propriétaire de 25\$, pour chaque document, à l'adresse suivante : Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, Pavillon Sainte-Marie, Service d'approvisionnement, 1991, boulevard du Carmel, Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9, téléphone : 819-697-3333, poste 73257.

Les soumissions (l'original et quatre copies), dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à vendredi le 12 mars 1999, 13 h 30, pour être ensuite ouvertes publiquement à la salle de conférence au C5-112, Pavillon Sainte-Marie, aile C, à la même date et à la même heure.

ADRESSER LES SOUMISSIONS À : Centre hospitalier régional de Trois-Rivières Pavillon Sainte-Marie, 1991, boulevard du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9 Service d'approvisionnement Téléphone : 819-697-3333, poste 73257

Les soumissionnaires devront prendre note qu'il y aura une visite des lieux, jeudi le 25 février 1999, à 13 h 30. Prière de vous présenter à la Direction des services techniques, Pavillon G, 3e étage, local G3-112.

Les soumissions devront être valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Jean Bragagnolo Directeur général



Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Dérogation mineure

Conformément à l'article 524h de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil, à l'assemblée qui sera tenue le 8 mars 1999, à 19h, à l'hôtel de ville, étudiera la demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement du bâtiment situé au 5460, rue Monsabré.

Cette dérogation mineure autoriserait l'agrandissement d'un bâtiment par la construction d'un deuxième étage selon un alignement de construction de 2,93 mètres plutôt que de 4,03 mètres, malgré l'article 69 du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1). En effet, cet article prévoit que l'alignement de construction devrait être de 4,03 mètres puisque le bâtiment de

référence, situé aux 5416-20, rue Monsabré, est implanté à 4,03 mètres de la voie publique. Toutefois, le bâtiment existant est construit à un alignement de construction de 2,93 mètres de la voie publique et l'agrandissement se ferait dans le prolongement des murs existants.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en se présentant au préposé à la période de questions, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, au moins 30 minutes avant l'heure fixée pour le début de cette assemblée du conseil.

Montréal, le 12 février 1999 Le greffier, M. Léon Laberge

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO. 705-61-909489-987. Percepteur des amendes, Partie demanderesse vs Richard Côté, Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1999 à 10h00, au 96, rue Richard, L'Épiphanie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: Richard Côté, saisis en cette cause, consistant en: 1 table de pool, 1 téléviseur en chêne Toshiba "giant", 1 radio-cassette Denon et acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Ginette Tessier huissier du district de Joliette GAUCHER, TESSIER, FOISY & ASSOCIÉ, 264 rue De Boisbriand, Repentigny, Qc J6A 8A1. Tél.: (514) 654-6511

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-245655-992 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT: GREFFIER-ADJOINT KAREN MC QUEEN Partie requérante JAMES CHARLES Partie intimée

ASSIGNATION ORDRE est donné à JAMES CHARLES, partie intimée, de comparaitre au greffe de cette Cour, Palais de justice de Montréal situé au 10, rue Saint-Antoine Est, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée. Lieu: Montréal Date: 08 février 1999 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

PRENEZ AVIS que la compagnie 9042-5539 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 5 février 1999 MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER Les procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que Me Richard Sansfaçon, notaire, au 50 ouest, Place Crémazie, Bureau 507, Montréal, Qc H2P 2T2 (514) 858-0222, a été nommé cessionnaire du greffe de Me Jean Morin, notaire.

Vous pouvez rejoindre Me Richard Sansfaçon, notaire qui est en possession du greffe et des dossiers de Me Jean Morin, notaire, de 9:00 A.M. à 5:00 P.M. les jours ouvrables.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-245677-996 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT IRMINE JEAN Partie demanderesse ERNST DURAND Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à ERNST DURAND de comparaitre au greffe de cette Cour, situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date

de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ERNST DURAND. Lieu: Montréal Date: 09 février 1999 RITA CADIEUX

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-245677-996 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT IRMINE JEAN Partie demanderesse ERNST DURAND Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à ERNST DURAND de comparaitre au greffe de cette Cour, situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date

de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie intimée. Lieu: Montréal Date: 08 février 1999 MICHEL MARTIN GREFFIER-ADJOINT

PRENEZ AVIS que la compagnie LE PALACE ST-JEAN INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 5 février 1999 MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER Les procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION C-1. Prenez avis que la compagnie CAMP MUSICAL INTERNATIONAL DE MONTRÉAL INC./MONTREAL INTERNATIONAL MUSIC CAMP INC. ayant son siège social au 1, Place Ville-Marie, suite 2715, Montréal, Québec, H3B 4G4, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 4 février 1999 Gary Chien-Yen CHEN Président de la compagnie

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS Article 102(4) de la Loi Dans l'affaire de la faillite de: GILBERT KILLEEN (Administration sommaire) Avis est par les présentes donné que la faillite de: GILBERT KILLEEN, résidant au 183, boul. St-Roch, Au-teuil, (Québec) H7N 1P2, est survenue le 4^{er} jour de février 1999, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18^{er} jour de février 1999, à 2 h de l'après-midi, au bureau du syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (QC). Fait à Ile Perrot (Québec), ce 7^{er} jour de février 1999. PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. Syndic de faillite 10, Grand Boulevard Bureau 202 Ile Perrot (QC) J7V 7P8 Téléphone : (514) 453-9857 Ligne MTI : (514) 497-9290 Téléc. : (514) 453-2134

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Timor: un projet pour le millénaire

Jakarta (Reuters) — Le président indonésien Yusuf Habibie a fait part hier de sa détermination à ce que la question du Timor oriental soit résolue d'ici le 1^{er} janvier 2000, quitte à ce que le territoire accède à l'indépendance. «*À partir du 1^{er} janvier 2000, nous ne voulons plus porter le fardeau du problème est-timorais*», a-t-il dit dans un discours devant la Chambre indonésienne de commerce et d'industrie. «*En tant qu'amis, nous les laisserons décider par eux-mêmes*». Le Timor oriental, ancienne colonie portugaise, a été envahi par l'armée indonésienne en 1975 juste après sa décolonisation et annexé l'année suivante par Jakarta. Combats et massacres ont fait autour de 200 000 morts dans ce territoire peuplé aujourd'hui de 800 000 habitants. L'annexion n'a pas été reconnue par les Nations unies, qui considèrent toujours le Portugal comme l'administrateur légal du territoire. L'Indonésie propose actuellement l'autonomie au Timor oriental. En janvier, Jakarta a estimé que si les habitants du territoire rejetaient le principe d'autonomie, le Parlement indonésien, qui doit être renouvelé lors des élections du 7 juin, débattrait de l'indépendance du Timor oriental. Mercredi, en signe de bonne volonté du pouvoir, le leader de la rébellion est-timoraise, Xanana Gusmao, a été transféré d'une prison de Jakarta à une résidence surveillée. Il a été condamné en 1992 à vingt ans de prison pour séparatisme.

Montagnier mine un peu la défense de Fabius

Paris (Reuters) — Laurent Fabius s'est défendu hier d'avoir privilégié le laboratoire français Pasteur face à son concurrent américain mais n'a pas voulu se prononcer sur le rôle éventuel de ses conseillers dans l'introduction tardive d'un test de dépistage du sida en 1985. «*Aucun moment du dossier, je n'ai été saisi de la question des tests Abbott et Pasteur. Je n'ai jamais entendu parler de leur conflit commercial*», a déclaré l'ancien premier ministre. Le professeur Luc Montagnier a estimé par sa part devant la Cour de justice qu'on aurait pu «*gagner quelques semaines*» pour l'introduction d'un test du dépistage du sida en France en 1985. «*Je crois qu'il s'agissait de vies humaines, et plus on allait vite, mieux c'était*», a dit le codécouvreur du virus au troisième jour du procès de l'affaire du sang, où comparaissent trois anciens ministres socialistes. «*En France, pays centralisé, tout doit remonter aux ministres et au premier ministre. Avec une meilleure organisation, on aurait peut-être pu gagner quelques semaines*», a-t-il ajouté. La déposition de Luc Montagnier, venant après le premier interrogatoire de Laurent Fabius, a quelque peu atténué la portée des arguments avancés pour sa défense par l'ancien premier ministre.

Bogotá discute avec l'ELN

Bogotá (AFP) — Les deux jours de pourparlers qui se sont déroulés entre la guérilla de l'ELN (Armée de libération nationale, guévariste) et les autorités colombiennes «*augurent bien*», selon l'ancien ministre des Affaires étrangères Augusto Ramírez. C'est un premier pas; les contacts ont été établis mardi et mercredi à Caracas, où la Colombie avait mandaté Victor Ricardo, haut-commissaire pour la paix, pour établir l'ordre du jour pour de discussions futures. Les deux parties ont convenu de se revoir bientôt à Caracas. Ramírez, membre d'une commission pour la paix formée par l'Église catholique, se félicite que le dialogue ne soit pas rompu et que «*l'on ait pu aborder les thèmes qui préoccupent la société civile, le gouvernement et l'ELN*». Pour sa part, le chef de l'ELN, Gabino (Nicolas Rodríguez) a fait savoir hier que s'il n'y a pas de délimitation — comme cela s'est fait pour les discussions avec les FARC, principale guérilla — d'une partie du département de Bolívar (nord du pays), il n'y aura pas de dialogue.

Hafez al-Assad est reconduit pour sept ans

Damas (AFP) — Le président syrien Hafez al-Assad, 69 ans, a été reconduit pour un cinquième septennat à la tête de son pays: sa candidature pour un nouveau mandat a été approuvée par 99,98 % des Syriens qui ont voté lors du référendum organisé mercredi et dont les résultats ont été connus hier. Le Conseil du peuple (Parlement), réuni dans la soirée en séance extraordinaire, a proclamé M. Assad président de la République pour un nouveau mandat. «*Le Conseil du peuple, après avoir pris connaissance des résultats du référendum, proclame M. Assad président de la République*», a déclaré son président, Abdelkader Kaddoura. Le mandat actuel de M. Assad prend fin le 12 mars 1999. Au total, 8 960 011 personnes ont voté en faveur du chef de l'Etat, candidat unique à la présidence, selon les chiffres officiels annoncés par le ministre syrien de l'Intérieur, Mohammad Harba.

Arrestation d'un ancien ministre rwandais au Kenya

Arusha (Reuters) — La police kényane a arrêté un ancien ministre rwandais mis en accusation par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en raison de son rôle dans le génocide de 1994, a annoncé hier un porte-parole du tribunal de l'ONU. Eliezer Niyitegeka, qui était ministre de l'Information durant le génocide, a été interpellé mercredi soir à son domicile de la banlieue de Nairobi, a-t-il précisé. Accusé d'avoir orchestré des massacres de Tutsis dans l'ouest du Rwanda, M. Niyitegeka était recherché par des procureurs du TPIR, qui siège à Arusha, dans le nord de la Tanzanie. «*La police kényane a arrêté Eliezer Niyitegeka à notre demande. Nous procédons à son transfert à Arusha*», a dit le porte-parole à l'agence Internews, qui couvre les activités du tribunal.

Jeans et justice machiste

Rome (AFP) — Le chef du gouvernement italien Massimo D'Alema a exprimé hier sa solidarité aux députés qui ont lancé une campagne de protestation après la décision de la Cour de cassation de ne pas reconnaître le viol d'une femme qui portait des jeans. Les juges de la troisième section de la Cour de cassation, tous des hommes, ont estimé mercredi que des jeans ne pouvaient être retirés «*sans la collaboration active de celle qui les porte*». Par conséquent, ces magistrats ont annulé la condamnation par la Cour d'appel de Potenza d'un moniteur d'auto-école âgé de 45 ans, à deux ans et dix mois de prison, pour le viol d'une de ses élèves, âgée de 18 ans. Il avait soutenu qu'elle était consentante. Cette décision a soulevé une tempête de protestations unanimes dans tous les milieux, politiques, culturels, associatifs et dans la presse.

Après 20 ans de Révolution islamique

L'Iran vit un «printemps politique»

Le président iranien Mohammad Khatami a clos hier les dix jours de festivités du 20^e anniversaire de la Révolution islamique par un plaidoyer pour l'État de droit, thème qui lui avait permis d'accéder à la tête de l'État en 1997. «*L'État de droit est notre slogan le plus important dans la période de consolidation de la Révolution et au seuil de la troisième décennie de la victoire de la Révolution islamique*», a dit Khatami devant plus de cent mille personnes rassemblées sur la place Azadi de Téhéran.

PAUL TAYLOR
REUTERS

Téhéran — Les rues portent des noms de martyrs. Des fresques géantes retracent sur les murs les exploits de chefs religieux et de héros de guerre tombés au combat. Le rouge sang est la couleur dominante du vingtième anniversaire de la Révolution islamique en Iran.

Mais les rues de Téhéran sont aussi pavées et illuminées et des millions d'Iraniens avaient bien quelque chose à fêter hier même si, avec la crise économique, une part grandissante de la population se plaint plus ouvertement que jamais depuis le soulèvement de 1979 qui a chassé le chah.

Vingt ans après, malgré le point noir persistant des droits de l'homme — tortures et emprisonnements arbitraires — étayés par les organisations internationales de défense des droits de l'homme —, l'Iran jouit d'un degré de démocratie sans précédent dans son histoire et inimaginable dans la plupart des pays du Moyen-Orient.

C'est le printemps de l'Iran, politiquement et culturellement, et cela contraste avec l'image négative que la République islamique a encore en Occident.

«*Nous avons fait face à des périodes difficiles, des troubles et des pressions, mais maintenant, nous sommes indépendants et ne dépendons d'aucune superpuissance. Ce sont des moments de fierté*», a souligné un membre du gouvernement, Masoumeh Ebtekar, dans une interview à Reuters.

La liberté d'expression progresse, même si toute critique de l'ayatollah Ruhollah Khomeini reste tabou dix ans après sa mort. De nouveaux journaux et mouvements politiques font leur apparition avec l'aval du gouvernement réformateur du président Mohammad Khatami, à un rythme que les conservateurs des tribunaux islamiques ne parviennent pas à freiner. Le 26 février, les électeurs iraniens éliront 200 000 conseillers municipaux, ce qui sera aussi une première.

Les restrictions culturelles et artistiques sont assouplies, les cinémas fleurissent. Le code vestimentaire des femmes est suivi de façon moins rigide, du moins à Téhéran. Les rythmes de la musique pop, bien que matée de thèmes religieux, commencent à être officiellement tolérés en public. Deux millions d'étudiants fréquentent les universités iraniennes et l'illettrisme recule à grands pas.

Au seuil de sa troisième décennie, l'Iran est en paix avec ses voisins, retrouve un début de respectabilité et avance vers davantage de pluralisme politique et vers des réformes économiques plus qu'en retard. Sa population a pratiquement doublé — 60 millions d'habitants contre 35 millions en 1979 — mais le taux de natalité est maintenant sous contrôle.

Si le prix du pétrole, principale exportation du pays, n'avait pas chuté de près de 40 % au cours des 18 derniers mois, l'anniversaire aurait pu être triomphal. La révolution s'était



DAMIR SAGOLJ REUTERS

Certains sujets sont maintenus hors du champ de la critique.

accompagnée d'une envolée des prix du brut en 1979-80.

Mais la plupart des Iraniens doivent se priver et la grogne se mêle désormais à la fierté. «*J'ai soutenu la révolution et l'imam Khomeini mais l'économie va très mal*», résume Abbas, un enseignant chauffeur de taxi le soir, pour joindre les deux bouts. A qui la faute? «*Aux mollahs*», répond-il, les dignitaires chiites qui ont dominé le gouvernement pendant 20 ans.

Comme beaucoup pourtant, il fait une exception pour Khatami, le religieux modéré dont la cote de popularité reste inébranlée 18 mois après son accession à la tête de l'Etat. Sa victoire inattendue sur les candidats qu'appuyait le clergé conservateur, Khatami la doit pour une grande part à la mobilisation de la jeunesse et des femmes. Sa popularité lui a permis de faire contrepoids au redoutable pouvoir des conservateurs, dont dépendent des institutions aussi centrales que le Parlement, les tribunaux et les forces armées.

L'attitude conciliante de Khatami irrite parfois ses partisans les plus impatientes, mais elle a contribué à isoler des éléments «durs» soupçonnés d'être à l'origine de meurtres d'intellectuels et de dissidents après lesquels dix suspects ont été arrêtés — notamment des agents de la police secrète.

En se faisant l'avocat d'une société civile bénéficiant de libertés sociopolitiques inscrites dans la Constitution, Khatami a cependant ouvert la voie à une intensification de la lutte entre les modérés et les conservateurs qui redoutent de voir des réformes délayer le contenu de l'héritage khomeiniste.

Les conservateurs soupçonnent également Khatami de chercher à rapprocher l'Iran avec les Etats-Unis, le «*Grand Satan*» fustigé par Khomeini en raison du soutien qu'il apportait au chah.

Un moment, les tensions entre factions, marquées par de virulentes polémiques dans les médias et des agressions contre les milieux modérés, ont manqué d'éclipser les commémorations du vingtième anniversaire.

KOSOVO

Les victimes de Racak sont inhumées

L'étau se resserre sur les Serbes au château de Rambouillet

D'APRÈS REUTERS

Racak — Les 40 Albanais du Kosovo dont le massacre a agi comme un électrochoc et conduit aux pourparlers de paix de Rambouillet ont été inhumés hier sur une colline enneigée qui surplombe leur village aujourd'hui déserté.

William Walker, qui dirige la mission de vérification de l'OSCE et avait le premier dénoncé, il y a trois semaines, le «*massacre*» de Racak, a déclaré lors de la cérémonie qu'un «*démon s'est rendu à Racak*». «*Les morts de Racak demandent justice*», a-t-il ajouté en disant que les négociations de Rambouillet représentent «*un espoir pour un avenir meilleur*».

Dix mille personnes venues des villages environnants et de la ville de Stimlje se sont pressées dans la mos-

quée de Racak, à une trentaine de kilomètres au sud de Pristina, la capitale provinciale, puis ont grimpé au sommet de la colline pour accompagner les cercueils déposés côte à côte, chacun recouvert du drapeau national albanais.

Entre-temps, le secrétaire britannique au Foreign Office, Robin Cook, a déclaré que les représentants serbes bloquaient les pourparlers de paix sur le Kosovo mais que le Groupe de contact leur accorderait probablement une semaine supplémentaire pour parvenir à un accord avec les Albanais.

A Washington, cependant, Bill Clinton et Gerhard Schröder ont renouvelé les menaces de frappes militaires contre la Yougoslavie en cas d'échec des pourparlers de paix de Rambouillet. Après son entrevue avec le président américain, Schröder a déclaré que les deux hommes étaient

également d'accord sur le fait que le délai imposé aux délégations serbes et albanaises ne serait pas prolongé.

Après une rencontre avec le président serbe, Milan Milutinovic, Robin Cook a critiqué la délégation serbe, accusée de retarder les négociations en exigeant la signature par les Albanais d'une liste des dix principes comprenant notamment la reconnaissance des frontières actuelles. La délégation serbe a unilatéralement signé ce document, présenté par le Groupe de contact comme base non négociable des pourparlers, qui ont débuté samedi dernier. Les Albanais refusent de le signer, de crainte que cela n'hypothèque ultérieurement leur objectif d'indépendance à l'égard de Belgrade.

En revanche, la délégation albanaise exige la signature d'un cessez-le-feu officiel.

ÉTATS-UNIS

Philip Morris est condamné dans son conflit avec une fumeuse

ASSOCIATED PRESS

San Francisco — Philip Morris vient de se voir infliger la condamnation la plus sévère dans le conflit qui l'oppose à des fumeurs souffrant d'un cancer. A l'une d'entre eux, le géant américain de la cigarette devra verser 50 millions en dommages et intérêts.

Patricia Henley, 52 ans, a appris l'an dernier qu'elle était atteinte d'un cancer du poumon inopérable. Mercredi, elle a réussi à convaincre un tribunal de San Francisco que c'est Philip Morris qui l'avait rendue dépendante du tabac et l'avait trompée sur les dangers de la cigarette.

La veille, le jury avait déjà contraint Philip Morris à verser à la plaignante 1,5 million pour couvrir ses frais médicaux et la dédommager des souffrances physiques qu'elle a endurées.

«*Je me sens merveilleusement bien*», a déclara

Patricia Henley après l'énoncé du verdict. L'argent de la condamnation, elle envisage de le consacrer à l'information des jeunes et à la prévention des risques liés du tabac. «*C'est un grand jour pour les enfants*», a-t-elle estimé.

Son avocat, Madelyn Chaber, avait demandé aux douze jurés d'«*adresser un message à cette compagnie*» pour lui faire comprendre que «*le prix de la vie humaine ne doit pas intervenir dans le calcul du coût des affaires*».

Avant même la décision du tribunal, l'action Philip Morris avait chuté de 8,7 % à la Bourse de New York. William Ohlemeyer, qui représente la multinationale, a fait part de l'intention du fabricant d'interjeter appel.

Jamais en effet une telle condamnation n'avait pu jusqu'à présent franchir le cap de la procédure d'appel. Deux verdicts similaires récents en Floride et dans le New Jersey ont été annulés par des cours d'appel.

La bonne fortune des fabricants s'interrompra-t-elle avec le cas de Patricia Henley? D'aucuns le croient. Comme le professeur Stanton Glantz, de l'université de Californie, à San Francisco, qui a publié en 1996 des documents sur l'industrie du tabac et pour qui les avocats des plaignants ont tiré les leçons des erreurs passées. «*Je pense que l'on commence seulement à voir le début de l'éclatement de la digue*», soutient-il. La preuve des méfaits communs par l'industrie devient accablante.

En novembre dernier, l'industrie du tabac et les Etats avaient signé un accord de règlement de 206 milliards, mais les fabricants de cigarettes demeurent toujours l'objet de plaintes individuelles ou collectives.

Patricia Henley est aujourd'hui soignée par chimiothérapie et radiothérapie. Son cancer est en phase de rémission, mais elle se sait condamnée. «*Mon combat est terminé, assure-t-elle. Ce n'est plus qu'une question de*

temps... » Un temps qui ne lui permettra peut-être pas de voir grandir ses deux petites-filles, âgées de deux et dix ans.

C'est en mai que Mme Henley a entamé son bras de fer avec Philip Morris. Tout a commencé à l'âge de 15 ans, dans une salle de cinéma, lorsqu'elle tomba sous le charme de Susan Hayward et sa manière sensuelle de fumer. C'était si glamour qu'à aucun moment elle pensait que cela pouvait aussi être mortel. Personne en tout cas ne l'avait prévenue, affirme-t-elle aujourd'hui.

Trente ans plus tard, ses trois paquets de cigarettes quotidiens se sont transformés en cancer du poumon. Elle abandonne les Marlboro et se renseigne sur les causes de son mal. «*J'ai commencé en ne sachant rien pour arriver à en savoir trop*», explique-t-elle. «*Nous avons abordé ce dossier en nous imaginant que nous ne battrions jamais une grande compagnie*».

Le pape aimerait se rendre en Irak

Dès cette année, des pèlerins iront en Chaldée

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — L'Opera Romana Pellegrinaggi (Œuvre romaine pour les pèlerinages) a annoncé hier l'organisation d'un pèlerinage sans précédent en Irak, destiné à ouvrir le chemin à une éventuelle visite de Jean-Paul II dans ce pays.

Ce pèlerinage, prévu d'ici Pâques de cette année, se fera à Ur, la ville natale d'Abraham, a indiqué M^r Liberio Andreatta, président de l'Opera Romana Pellegrinaggi, la plus importante organisation de pèlerinages de l'Église catholique.

Selon M^r Andreatta, Ur est «*la ville symbole des promesses et de la liberté pour les Israélites ainsi que pour tous les croyants en un Dieu unique*». Selon lui, tous les pèlerinages en Irak ont été entravés jusqu'à présent par des problèmes d'ordre politique.

«*En dépit des difficultés, l'initiative se veut un geste d'espoir pour tous ceux qui souhaitent encourager la paix en Irak et au Proche-Orient et ouvrir le chemin à un pèlerinage éventuel du souverain pontife*», a souligné le prélat.

M^r Andreatta s'exprimait lors d'un congrès sur les pèlerinages qui s'est conclu hier par une journée consacrée aux personnes atteintes de maladies et une célébration religieuse dans la basilique Saint-Pierre, en présence du pape et de milliers de malades.

Le cardinal français Roger Etchegaray s'était rendu il y a deux ans à Ur. A cette occasion, il avait rappelé que Jean-Paul II souhaitait pouvoir se rendre dans cette ville, dans le cadre d'un vaste pèlerinage incluant les villes de Jérusalem, Bethléem et d'autres hauts lieux bibliques du Proche-Orient.

Tirs de missiles américains

Bagdad hausse le ton

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Bagdad a indiqué hier que deux civils irakiens avaient été tués et plusieurs autres blessés dans des bombardements américains dans le nord de l'Irak et réaffirmé sa détermination à lutter contre les zones d'exclusion aérienne instaurées par les Alliés au nord et au sud du pays.

Un porte-parole militaire, cité par l'agence officielle INA, a indiqué que deux civils avaient été tués dans des bombardements par des formations «*d'avions ennemis*» venus de Turquie contre des sites de la DCA irakienne et des installations civiles dans la province de Nénive, dans le nord de l'Irak.

Le commandement européen des forces américaines avait auparavant indiqué que des chasseurs F-15 et F-16 américains avaient bombardé, au cours de cinq incidents séparés, des batteries de défense anti-aérienne irakiennes dans la zone d'exclusion aérienne dans le nord de l'Irak, près de la ville de Mossoul.

A Bagdad, le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz a réaffirmé, lors d'une conférence de presse, que son pays «*continuera à lutter* [contre les zones d'interdiction aérienne], quels que soient les sacrifices et les conséquences». Il a qualifié ces zones «*d'agression flagrante contre l'Irak et le droit international*».

Le porte-parole militaire irakien a expliqué que «*onze formations ennemies ont violé* [...] l'espace aérien irakien en provenance de la Turquie». «*Ces formations, soutenues par un avion radar de type Awacs, ont effectué 23 sorties au-dessus des provinces de Dohouk et Nénive*», a-t-il ajouté. Selon lui, «*les avions ont tiré 16 missiles et roquettes contre nos sites de DCA et ont également bombardé des installations civiles dans la province de Nénive*».

«*Le bombardement ennemi a entraîné le martyre de deux civils, et plusieurs autres ont été blessés*», a-t-il poursuivi, en affirmant que la DCA et les avions d'interception irakiens «*ont répondu à ces formations ennemies*». «*Nos postes d'observation avancés ont constaté qu'un des avions ennemis a été touché alors que les autres appareils ont pris la fuite*», a dit le porte-parole.

Selon lui, neuf autres formations d'avions britanniques et américains, soutenus par des avions radars, ont violé l'espace aérien irakien, dans le sud du pays, en provenance de l'Arabie Saoudite et du Koweït.

Le commandement européen des forces américaines a indiqué qu'un F-15, visé par des tirs d'artillerie et «*accroché*» par un radar irakien, a lâché quatre bombes à guidage de précision GBU-12 sur le site. Deux F-15 ont ensuite tiré un missile guidé et largué quatre bombes GBU-12 sur un système de DCA «*qui représentait une menace*», selon le commandement. Un autre chasseur F-15 a largué une bombe GBU-12 sur un autre site de la DCA irakienne, situé à l'ouest de Mossoul. Peu après, un F-16 a tiré un missile anti-radar de type HARM sur un radar irakien, au nord-ouest de Mossoul. Enfin, un chasseur F-15 a par la suite bombardé «*un site de communications de missile sol-air*» à l'est de Mossoul.

Des incidents ont lieu quotidiennement depuis mardi, après une semaine d'accalmie, dans les zones d'interdiction aérienne.

LE DEVOIR ÉCONOMIE

Prévisions économiques de la Banque de Montréal

La croissance devrait continuer à s'accélérer

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'heure est à l'optimisme pour la Banque de Montréal. Après un ralentissement en 1999 et en 2000, la croissance de l'économie canadienne devrait s'accélérer au cours des prochaines années du nouveau millénaire, prolongeant à au moins 11 ans la phase expansionniste de l'actuel cycle économique. Sur cette période de 1999 à 2003, il devrait se créer 1,2 million d'emplois au pays.

Selon l'analyse de la direction des études économiques de la Banque de Montréal signée par l'économiste en chef délégué, Rick Egelton, l'économie canadienne va connaître une croissance annuelle moyenne de 3 % au cours des cinq prochaines années. «Nous prévoyons que, cette année et l'an prochain, le rythme d'expansion économique ralentira, mais que la croissance s'intensifiera en 2001», a déclaré M. Egelton.

La banque s'attend à ce que l'économie canadienne permette la création d'environ 1,2 million d'emplois pendant cette période allant de 1999 à 2003. Précisons qu'en 1998 le Canada a connu l'une de ses meilleures années à ce chapitre depuis le début de la décennie avec, selon Statistique Canada, 449 000 emplois créés, une hausse de 3,2 % par rapport à 1997.

Les secteurs dominants se retrouveront du côté des communications, des produits électriques et électroniques, de l'impartition et des services aux entreprises, de l'avionnerie et des pièces de véhicules automobiles.

Ainsi, au chapitre de la création d'emplois, le nombre d'emplois devrait, au cours de cette période quinquennale, augmenter de 5,2 % par année dans le secteur des services aux entreprises et de 3,3 % dans les services aux particuliers et le secteur des produits électriques et électroniques. L'augmentation annuelle attendue se chiffre à 3 % dans le secteur de l'accueil et des loisirs et à 2,3 % dans la construction.

À l'inverse, dans les segments moins favorisés, le nombre d'emplois devrait légèrement diminuer dans les secteurs des produits chimiques, des pipelines, du pétrole et du cuir. Le secteur du tabac devrait, quant à lui, perdre ses emplois au rythme de 2,5 % par année.

Caractéristiques communes

M. Egelton a affirmé que les industries qui avaient les meilleures perspectives de croissance avaient plusieurs caractéristiques en commun. Il a noté que: ■ la demande de leurs produits et services évolue en fonction des tendances à long terme telles que les investissements massifs dans les infrastructures de télécommunications et les réseaux informatiques; ■ la demande de leurs produits et services est sensible au revenu des consommateurs; ■ ces secteurs ont beaucoup investi récemment et ont réorienté leur production vers les domaines où ils ont un avantage concurrentiel; ■ ils mettent au point rapidement de nouveaux produits et services.

«Les entreprises des secteurs en croissance profitent grandement de stratégies comme la cession d'activités secondaires et l'impartition de fonctions de traitement», a affirmé M. Egelton. L'économiste n'a pas été sans rappeler que l'impartition «a été à l'avant-garde de l'expansion de la production et de l'emploi depuis cinq ans, et devrait le rester».

Selon le rapport, qui fait le survol de 44 secteurs, l'activité économique dans le secteur des produits électriques et électroniques devrait croître de 6,6 % par année d'ici 2003, alors que les services aux entreprises devraient connaître une croissance annuelle de 5,5 %. La croissance de l'avionnerie devrait atteindre 5,5 %, alors que celle des communications devrait se situer à 5,2 %.

La banque s'attend à une croissance annuelle de 1 % seulement pour l'exploitation forestière et les services éducatifs, alors que les services de l'Etat ne devraient croître que de 0,7 %. Le secteur du tabac devrait décroître de 1 %.

Les consommateurs dépensent trop

Leur confiance dans l'avenir n'est plus justifiée, selon une étude du Conseil québécois du commerce de détail

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Il y a quelques années, les experts en économie invitaient les consommateurs à dépenser davantage pour stimuler l'économie. Après trois années consécutives d'augmentation des ventes au détail, ces mêmes experts soutiennent que la confiance des Québécois et des Canadiens dans l'avenir n'est plus justifiée puisque leur taux d'épargne est devenu négligeable et que leur endettement atteint maintenant 102 % de leur revenu personnel disponible.

C'est le constat qui ressort de l'étude annuelle du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), réalisée en collaboration avec la firme Samson, Bélair, Deloitte et Touche. Au Québec, le taux d'épargne est maintenant négatif, à -0,8 % du revenu personnel disponible. «Cela indique une situation qui ne pourrait être soutenable à moyen et à long terme», commentent les auteurs de l'étude. Le niveau de confiance des consommateurs est d'autant plus étonnant si nous considérons l'augmentation du revenu disponible, qui est de 1,7 % au Québec.

En 1998, les ventes au détail ont augmenté de 3,9 % au Québec pour totaliser 57,7 milliards, tandis qu'au Canada, la hausse atteignait 4,4 % pour un total de 247,8 milliards. Au Québec encore, en excluant l'automobile et l'alimentation, le bond des ventes au détail a été de 6,6 %. L'augmentation des emplois, les faibles taux d'intérêt et la baisse de la valeur du dollar canadien, qui a amené plus de touristes et incité les Canadiens à demeurer chez eux, ont évidemment contribué à l'augmentation des ventes au détail.

Pour 1999, l'étude prévoit une augmentation de 3 % des ventes au détail, en tenant pour acquis que les taux d'intérêt resteront stables, tout comme le taux d'inflation, alors que le nombre d'emplois devrait s'accroître et que le reve-

nu personnel disponible devrait continuer d'augmenter à un taux légèrement supérieur à celui de l'inflation. Cette prévision d'allure optimiste cache toutefois des craintes que Gaston Lafleur, président-directeur général du CQCD, n'hésite pas à étaler.

Baby-boomers rassurants

À court terme, les détaillants se rassurent en se disant que les baby-boomers sont dépensiers. Ceux-ci devraient commencer à épargner pour leurs vieux jours, mais ils dépensent presque tout ce qu'ils gagnent. Les consommateurs se sentent riches à cause des performances boursières des années récentes. Quelle sera leur réaction si une importante correction boursière devait survenir? Les premiers boomers dépassent l'âge de 50 ans et vont se rendre compte un jour ou l'autre que la retraite approche à grands pas. En outre, leurs enfants, «rompus à des habitudes de consommation extravagantes», arrivent à la phase coûteuse de l'adolescence, entre 15 et 21 ans.

Dans l'ensemble, les détaillants doivent s'attendre à une augmentation marginale des ventes au détail dans les prochaines années et ils seraient bien avisés de miser sur la croissance de leur marge brute et de leur profit net plutôt que sur la croissance des ventes. Ils doivent en somme se préparer à l'impact de l'endettement croissant des ménages et de l'affaiblissement constant du taux d'épargne sur leurs ventes futures.

Le CQCD et les experts de Samson, Bélair, Deloitte et Touche ont le sentiment que 1999 pourrait être une année de changements structurels, provoqués entre autres par un nouveau créneau de distribution, celui du commerce électronique par Internet, ou même par la télévision. Il y a déjà une tendance lourde en ce sens aux États-Unis, où 39 % des détaillants ont recours à Internet. Les détaillants canadiens sont beaucoup moins avancés à cet égard.

Selon Statistique Canada

L'impôt a la part du lion des dépenses des ménages

PRESSE CANADIENNE

L'impôt sur le revenu des particuliers continue de représenter la grosse part des dépenses des ménages canadiens, qui y consacrent plus d'argent que pour se loger, a révélé hier Statistique Canada.

En 1997, les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 49 950 \$, et 21 % de chaque dollar sont allés à l'impôt, 20 % au logement, 12 % au transport et 11 % à l'alimentation. Le reste a été dépensé de diverses façons (loisirs, vêtements, assurances ou cotisations de retraite, entre autres).

Le montant moyen payé en impôt sur le revenu des particuliers a été de 10 630 \$, soit à peu près la même chose qu'en 1996. En 1997, les ménages ont consacré en moyenne 8759 \$ au logement, 5700 \$ à l'alimentation et 6200 \$ au transport, des montants qui sont eux aussi demeurés pratiquement inchangés par rapport à l'année précédente.

Les ménages ont dépensé en moyenne 1150 \$ pour les soins de santé, ce qui représente 15 % de plus qu'en 1996. Les dépenses relatives à l'éduca-

tion ont augmenté de 19 % pour atteindre en moyenne 660 \$ par ménage.

En 1997, 8 % des ménages ont fait des dépenses pour la location de véhicules, comparativement à 6 % l'année précédente. À ce chapitre, les dépenses atteignent en moyenne 4780 \$. Les dépenses pour les loisirs ont progressé de 5 % pour atteindre en moyenne 2780 \$ par ménage.

Parmi les régions métropolitaines observées, les dépenses moyennes des ménages s'élevaient à 46 310 \$ pour Montréal et à 48 930 \$ pour Québec.

Familles en difficulté

Par ailleurs, un nouveau rapport publié par l'Institut Vanier de la famille révèle que la plupart des familles canadiennes ont vécu des transitions difficiles sur le plan financier pendant les années 80 et 90. Ce rapport indique que la tendance à long terme d'une forte croissance du revenu familial a brusquement pris fin au début des années 80. Le revenu familial moyen, qui était passé d'environ 23 000 \$ en 1951 à 36 000 \$ en 1980, ne dépassait plus que de 600 \$, en 1996, le niveau de 1980.

Le revenu familial — après impôts — a diminué de plus de 5 % de 1989 à 1996, et l'augmentation de l'endettement a été très marquée. Par contre, la valeur nette par ménage est passée de 148 000 \$ en 1965 à 211 000 \$ en 1996, une grande partie de l'augmentation des actifs provenant, ces dernières années, de gains à la Bourse, de l'assurance-vie et des rentes.

D'autre part, les tendances à long terme semblent indiquer que les familles les plus riches (les 40 % situées en haut de l'échelle du revenu) obtiennent un plus gros morceau du gâteau par rapport à tous les groupes moins nantis. Les jeunes familles ont perdu du terrain tandis que les familles de personnes âgées en ont gagné. Les familles à revenu unique et les familles monoparentales ont été les plus touchées au cours des années 90.

Selon le rapport, les ménages possèdent maintenant plus de biens, tels que magnétoscopes, fours à micro-ondes et autres. Par contre, moins de personnes de moins de 55 ans possèdent une maison.

L'acquisition de PolyGram se traduit par des pertes pour Seagram

ASSOCIATED PRESS
ET PRESSE CANADIENNE

Seagram a perdu 226 millions \$ US au cours du deuxième trimestre clos le 31 décembre, une contre-performance attribuable aux dépenses occasionnées par l'acquisition de PolyGram.

Le géant montréalais des spiritueux et du divertissement avait, à pareille date l'an dernier, encaissé un bénéfice de 28 millions \$ US. Quant à son chiffre d'affaires, il a crû de 11 %, passant de 3,01 à 3,33 milliards \$ US.

Les dépenses de restructuration à la suite de la prise de contrôle de PolyGram, acquise au coût de 10,4 milliards \$ US, ont atteint 405 millions. Universal Music, filiale de PolyGram, a supprimé 1200 emplois, s'est départie de plusieurs artistes et a fusionné plusieurs étiquettes dans l'espoir de réduire de 300 millions par année les dépenses imputables à la fusion.

Avant la charge liée à la restructuration de PolyGram, le bénéfice trimestriel net d'exploitation de Seagram a glissé de 69 %, atteignant 18 millions. Au cours du deuxième trimestre, Universal Studios a essuyé un coûteux revers avec les échecs de *Rencontre avec Joe Black* et *Babe: un cochon dans la ville*. Il n'en fallait pas plus pour congédier le président du conseil de Universal Studios, Frank Biondi, et celui de Universal Pictures, Casey Silver.

Pour les six premiers mois de l'exercice, Seagram a gagné un bénéfice de 938 millions \$ US, y compris un gain de 1,07 milliard sur la vente de Tropicana à PepsiCo. Seagram avait empoché un profit de 161 millions au cours de la même période l'an dernier. Son chiffre d'affaires semestriel est passé de 5,38 à 5,57 milliards.

«La transformation de Seagram est, pour l'essentiel, achevée», a souligné Edgar Bronfman fils. Nous sommes particulièrement fiers de l'ouverture récente de Universal Studios CityWalk à Orlando, en Floride, qui sera suivie en mai de l'ouverture de Universal Studios Islands of Adventure.»

Télélobe se fait servir une correction boursière

REUTERS

Les titres de Télélobe, troisième société de télécommunications internationales au monde, ont chuté de 10 % hier, les investisseurs larguant la société qui vient de publier des résultats trimestriels décevants.

Le titre de Télélobe est descendu jusqu'à 47,50 \$ à la Bourse de Toronto, en début de journée, avant de reprendre un peu de terrain par la suite. En fin de journée, les actions de la compagnie se transigeaient en baisse de 5,60 \$ à 49,40 \$, dominant le palmarès des titres les plus actifs avec un volume d'échanges de plus de 3,5 millions d'actions.

Plusieurs éléments des résultats financiers de la société montréalaise ont fait sourcilier les investisseurs. Télélobe a encaissé une perte d'exploitation de 184 millions \$ US, ou 0,74 \$ US l'action, au quatrième trimestre, comparativement à une perte de 2,1 millions US, ou 0,01 \$ US l'action, un an plus tôt. Les résultats de Télélobe intégrent ceux de sa nouvelle acquisition, la société Excel, de Dallas. Quatrième plus gros revendeur américain de services interurbains, Excel se distingue par sa structure de vente pyramidale reposant sur 350 000 représentants indépendants.

Les revenus d'exploitation de Télélobe ont chuté à 809,6 millions, comparativement à 893,2 millions un an plus tôt. Les résultats du quatrième trimestre comprenaient une charge extraordinaire et non récurrente de 262,6 millions, après impôts.

«Je crois que le problème se trouve du côté d'Excel, qui a 200 000 clients sous contrat qui n'ont pas encore été branchés à leur système. C'est énorme», a noté Mary Anne DeMonte-Whelan, analyste chez Loewen, Ondaatje et McCutcheon, à Toronto.

Au cours d'une conférence téléphonique avec des analystes, Télélobe s'est dite consciente du problème et a annoncé la nomination d'un représentant d'Excel aguerri au poste de chef de l'exploitation pour corriger le tir, ont rapporté des analystes. «Excel n'a pas de problème fondamental, mais je crois que tout le monde sera un peu nerveux tant qu'ils n'auront pas réglé le problème», a indiqué DeMonte-Whelan.

EN BREF

La SGF et Boisaco investissent 20 millions

(Le Devoir) — SGF Rexfor, filiale de la Société générale de financement, et Boisaco ont annoncé un investissement de 20 millions pour l'implantation d'une usine de panneaux de portes en fibre de bois moulu. La nouvelle usine portera le nom de Sacopan. Évalué à 50 millions, le projet entraînera la création de 99 emplois directs. Boisaco et SGF Rexfor, qui investissent chacune dix millions dans le projet, se partageront en parts égales le capital-actions de l'entreprise. De plus, la nouvelle entreprise recevra une contribution financière de 5 millions reliée aux immobilisations ainsi qu'une garantie de 50 % sur un prêt de 25 millions de la part d'Investissement Québec. Enfin elle obtiendra d'Emploi-Québec une aide pouvant atteindre un million pour la recherche et la formation de son personnel. Sacopan sera construite sur le terrain adjacent à la scierie Boisaco à Sacré-Coeur, et approvisionnera l'usine de sciures et planures de bois, matières premières nécessaires à la fabrication des panneaux embossés décoratifs. Boisaco est une entreprise de sciage, rabotage et séchage du bois créée en 1985 par près de 750 personnes par l'entremise de la première Société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ) et de deux coopératives de travailleurs. Aujourd'hui, elle procure de l'emploi à 620 personnes.

SNC Lavalin obtient un contrat au Venezuela

(PC) — SNC Lavalin et deux partenaires vénézuéliens ont obtenu un contrat de 240 millions pour l'agrandissement d'un complexe de production d'huile lourde au Venezuela. La part de SNC Lavalin est d'environ 40 %, soit près de 100 millions.

Embraer lance une nouvelle famille d'avions

Washington (AFP) — Principal concurrent de Bombardier sur le marché des avions régionaux à 50 places, le constructeur aéronautique brésilien Embraer a annoncé hier que cette concurrence sera étendue aux versions à 70 places tout en élargissant la gamme aux avions à 90 places. «Nous pensons arrêter notre décision finale» d'ici la fin juin, a indiqué le président d'Embraer, Mauricio Botelho, lors d'une conférence de presse, en soulignant que le plan prévoit de livrer le jet régional de 70 places à l'été 2002 et celui à 90 places deux ans plus tard. Le groupe aéronautique brésilien monte donc en gamme et, selon son président, va investir 750 millions de dollars pour cette nouvelle famille d'appareils.

Le Dow Jones gagne 2,03 %

New York (AFP) — Le Dow Jones a gagné 186,15 points (+2 %) hier, à 9363,46 points, alors que le NASDAQ enregistrait l'une des plus fortes progressions en points de son histoire avec un gain de 95,97 points (+4,2 %), à 2405,47 points. Les investisseurs ont été encouragés par le fait que le président de la Banque fédérale de réserve, Alan Greenspan, s'est gardé de tout commentaire négatif sur les marchés boursiers, hier, lors d'une audition devant la Commission bancaire du Sénat. En deux séances, les indices boursiers américains ont refait leurs pertes du début de la semaine. Le Dow Jones affiche désormais une progression de 2 % depuis le début de l'année et l'indice composite NASDAQ, qui regroupe les valeurs technologiques et de l'Internet, de 9,7 %.

Le Fonds investit 4,5 millions dans UltraVision

(Le Devoir) — Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) a investi 4,5 millions dans UltraVision, une entreprise qui se consacre au développement, à la fabrication et à la commercialisation de lentilles cornéennes de spécialité, et deux millions dans Technologies OriGenix, une entreprise québécoise qui découvre et met au point de nouveaux médicaments pour le traitement de maladies infectieuses. Dans UltraVision, l'investissement du Fonds a été effectué parallèlement à des investissements de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Banque de développement du Canada, de MDS Life Sciences Technology, d'Oxbow Capital Corporation et du Canadian Medical Discoveries Fund. Le produit de l'opération (26 millions) a permis à UltraVision d'acquiescer deux entreprises de fabrication de lentilles cornéennes.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des griefs, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9063-2548 Québec inc. CAFE O BLE 1709, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2K 3K4 Dossier: 062-562	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse (demande amendée)	1709, rue Saint-Denis (Québec) H2K 3K4
9072-7496 Québec inc. RESTAURANT ENOTECA QUELLI DELLA NOTTE 6828, 6834, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7 Dossier: 148-841	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	6828, 6834, boul. St-Laurent (Québec) H2S 3C7
9058-2162 Québec inc. CHEZ ZABBY 2077, rue Victoria Saint-Lambert (Québec) J6K 3K3 Dossier: 198-820	1 Restaurant pour vendre	2077, rue Victoria Saint-Lambert (Québec) J6K 3K3
9057-6455 Québec inc. LES ROTISSERIES ST-HUBERT 12575, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1B 1C8 Dossier: 258-004	Permis additionnel 1 Bar	12575, rue Sherbrooke Est (Québec) H1B 1C8
Le club maçonnique du Québec CLUB MACONNIQUE DU QUEBEC 2295, rue Saint-Marc Montréal (Québec) H3H 2G9 Dossier: 314-484	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité et changement de capacité dans club avec danse existant	2295, rue Saint-Marc (Québec) H3H 2G9
9073-0433 Québec inc. BAR GOODFELLAS 227, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1L2 Dossier: 319-483	1 Bar (suite à cession)	227, rue Saint-Zotique Est (Québec) H2S 1L2
Club Zone Montréal inc. CLUB ZONE MONTREAL INC. 1196, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2A9 Dossier: 331-165	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	1186, rue Crescent (Québec) H3G 2A9
Alli Mahleb et Esther Romero LA MOVIDA CAFE	Changement de catégorie de 1	514, avenue Atwater Montréal
514, avenue Atwater Montréal (Québec) H4C 2G5 Dossier: 380-287	Restaurant pour vendre à 1 Bar	(Québec) H4C 2G5
9021-8173 Québec inc. CABARET CHEZ RODOLPHE 3945, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1S8 Dossier: 409-227	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à cession)	3945, rue Ontario Est (Québec) H1W 1S8
9071-6580 Québec inc. 845, rue Saint-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433	2 Restaurants pour vendre Permis additionnels 2 Brasseries (suite à cession)	845, rue Saint-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6
Margarita Ortiz-Rivera RESTAURANT LAS PALMAS 632, rue Jarry Est Montréal (Québec) H2P 1V7 Dossier: 1228-287	Changement de capacité d'un restaurant pour vendre existant	632, rue Jarry Est (Québec) H2P 1V7
9072-8312 Québec inc. PUB FLAMINGO 2099, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M 4M2 Dossier: 1403-161	1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	2099, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7M 4M2
Pâtisserie Saint-Marc (San Marco) inc. CAFE VIA CRESCENT 1416, 1418, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B6 Dossier: 1499-805	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1416, 1418, rue Crescent (Québec) H3G 2B6
9057-3874 Québec inc. CAFE MARIANO'S 250, Place du Marché Nord Montréal (Québec) H2S 1A1 Dossier: 1514-959	1 Restaurant pour vendre (Demande modifiée)	250, Place du Marché Nord Montréal (Québec) H2S 1A1
Resto-Bar Escalour inc. RESTO-BAR EXCALIBUR INC. 1320, boul. Saint-Laurent (Québec) H4R 1J9 Dossier: 1589-621	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité 3 Bars dont 1 sur terrasse	1320, boul. Saint-Laurent (Québec) H4R 1J9
Chez Wonkas factory café tartes inc. CHEZ WONKAS FACTORY CAFE TARTES INC. 187-O, boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9P 1E9 Dossier: 1589-779	Changement d'emplacement permanent d'un restaurant pour vendre	187-O, boul. Hymus Pointe-Claire (Québec) H9P 1E9
Mamdouh Essakour OM KALSOUM 657, boul. Côte-Vertu Saint-Laurent (Québec) H4L 1Y2 Dossier: 1589-936	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	657, boul. Côte-Vertu Saint-Laurent (Québec) H4L 1Y2
Une compagnie à être formée 2950, rue Emond Kirkland (Québec) H9H 5J5 Dossier: 1589-951	1 Bar dans Centre sportif	2950, rue Emond Kirkland (Québec) H9H 5J5



ÉCONOMIE

Technologies de l'information

EDS Canada achète SHL Systemhouse pour 1,6 milliard

ROLLAND PARENT PRESSE CANADIENNE

Deux sociétés canadiennes de services du secteur de la technologie de l'information sont en voie de fusionner leurs activités à la suite de l'achat de SHL Systemhouse, établie à Ottawa, par EDS Canada, au coût de 1,6 milliard \$ US.

Cette transaction découle d'une série d'opérations d'une période de dix ans intervenues aux États-Unis entre Electronic Data Systems Corporation et MCI WorldCom, la société-mère de SHL Systemhouse.

À l'heure actuelle, EDS Canada compte 3800 employés (dont 350 au Québec) tandis que SHL en a 5500 (dont 650 au Québec). En 1998, SHL a eu un chiffre d'affaires de 1,7 milliard et EDS Canada, 600 millions.

En conférence de presse, hier, le président d'EDS Québec, Robert Poupard, a précisé que la transaction n'en était pas une de rationalisation mais de développement, de sorte que la nouvelle entité devra embaucher quelque 1500 personnes, des techniciens en informatique, ingénieurs, informaticiens, gestionnaires en informatique et gestionnaires de projet.

M. Poupard prévoit d'«importants investissements» dans la formation de la main-d'œuvre, particulièrement à Montréal et à Québec. Le mariage d'EDS et de SHL permet à EDS (avec un chiffre d'affaires après fusion de deux milliards) de rejoindre la société IBM en tête du palmarès des sociétés informatiques au Canada.

Moins connue qu'IBM, la société EDS Canada s'occupe

principalement de l'implantation de logiciels et technologiques, de conseils en gestion et de gestion des processus de travail. Elle entend développer son expertise dans les secteurs de l'automobile, de l'avionnerie, des télécommunications, de l'énergie et de la santé.

Activités diversifiées

Les activités d'EDS en matière informatique prennent diverses formes. À titre d'exemple, EDS a conçu un logiciel destiné à l'enregistrement des armes à feu au Canada.

Au Manitoba, EDS a participé à la création d'un réseau intégré de renseignements médicaux permettant de relier médecins, hôpitaux, pharmacies et laboratoires, notamment. À Toronto, EDS a conçu un outil permettant aux préposés au stationnement d'enregistrer au fur et à mesure les contraventions émises dans la base de données de la ville, ce qui en facilite le suivi.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux ententes intervenues aux États-Unis, M. Poupard a expliqué qu'elles permettraient à MCI de se concentrer sur son secteur principal d'expertise, les télécommunications, et à EDS d'en faire autant dans les systèmes technologiques et informatiques.

Dans une entente d'une durée dix ans, EDS confie à MCI le soin de s'occuper des besoins de ses clients en systèmes de télécommunications. MCI compte en retirer de 6 à 8,5 milliards.

En contrepartie, MCI confie à EDS le soin de s'occuper des systèmes technologiques et informatiques de ses clients. EDS s'attend à en tirer des revenus de cinq à sept milliards.

Zone de libre-échange des Amériques

Les Canadiens ont jusqu'à la fin avril pour émettre leurs opinions

LE DEVOIR

Les Canadiens ont jusqu'à 30 avril pour transmettre au gouvernement fédéral leur opinion sur la portée, le contenu et les processus relatifs aux prochains négociations en vue de l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En avril 1998, les dirigeants de 34 pays des Amériques — à l'exception de Cuba — ont lancé les négociations sur la ZLEA, un marché évalué à près de 7000 milliards de dollars américains. La prochaine réunion ministérielle aura lieu à Toronto en novembre prochain.

Le projet d'accord couvre neuf secteurs:

- l'accès au marché, les tarifs douaniers, les règles d'origine, les douanes et les obstacles techniques et les normes;
- l'agriculture, qui comprend l'accès au marché, les mesures sanitaires et autres règles touchant le commerce et les produits agricoles;
- les services;
- l'investissement;
- les marchés publics;
- les subventions, les droits antidumping et les droits compensateurs;
- la politique de la concurrence;
- les droits de propriété intellectuelle;
- le règlement des différends.

Le projet de ZLEA n'est pas un élargissement de l'ALENA ou du MERCOSUR — le marché commun américain — qui participent certains pays d'Amérique du Sud, comme le Brésil ou l'Argentine. Par contre, on compte s'inspirer des règles de l'ALENA pour créer cette zone de libre-échange.

D'autre part, en ce qui a trait aux prochaines négociations de l'OMC — la troisième rencontre ministérielle doit se dérouler aux États-Unis du 30 novembre au 3 décembre 1999 —, elles porteront essentiellement sur l'agriculture et les services.

Les citoyens peuvent fait parvenir, d'ici le 30 avril, leurs opinions ou suggestions au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada ou à Agriculture Canada.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, etc.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

Summary table for COUP D'ŒIL with columns for Volume, Ferme, Var. (S), and Var. (%)

La Bourse de Montréal

Table of stock market data for the Bourse de Montréal, including indices like XXM and various sectors.

La Bourse de Toronto

Table of stock market data for the Bourse de Toronto, including indices like TSE 35 and various sectors.

La Bourse de Vancouver

Table of stock market data for the Bourse de Vancouver, including indices like Indice général.

Le Marché Américain

Table of stock market data for the Marché Américain, including indices like 30 Industrielles and 20 Transports.

Les plus actifs de Toronto

Table listing the most active stocks in Toronto, including companies like TELEGLOBE INC and BEK OF NOVA SCOTIA.

Les plus actifs de Montréal

Table listing the most active stocks in Montréal, including companies like REPAP ENTR INC and TELEGLOBE INC.

DECISION-PLUS Logiciel d'analyse boursière

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse.

740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 (514)392-1366

http://www.decisionplus.com

chuté?

Suivez leur remontée tous les vendredis dans

LE DEVOIR



MONTRÉAL

Summary table for MONTRÉAL with columns for XXM, TSE 300, and Dollar

Table of stock market data for Montréal, including indices like XXM and TSE 300.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table with columns A and B for stock market data.

Table of stock market data for Montréal, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Montréal, including companies like jARCA and jARCA.

TORONTO

Summary table for TORONTO with columns for TSE 300 and Dollar

Table of stock market data for Toronto, including indices like TSE 300 and Dow Jones.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table with columns A and B for stock market data.

Table of stock market data for Toronto, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Toronto, including companies like jARCA and jARCA.

NEW YORK

Summary table for NEW YORK with columns for Dow Jones and Dollar

Table of stock market data for New York, including indices like Dow Jones and Dollar.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table with columns A and B for stock market data.

Table of stock market data for New York, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for New York, including companies like jARCA and jARCA.

DOLLAR

Summary table for DOLLAR with columns for 1\$ canadien and Dollar

Table of stock market data for Dollar, including indices like 1\$ canadien and Dollar.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table with columns A and B for stock market data.

Table of stock market data for Dollar, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for Dollar, including companies like jARCA and jARCA.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Summary table for LA BOURSE DE MONTRÉAL with columns for K and L

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including indices like K and L.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for LA BOURSE DE MONTRÉAL, including companies like jARCA and jARCA.

OR

Summary table for OR with columns for à New York and Dollar

Table of stock market data for OR, including indices like à New York and Dollar.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table of stock market data for OR, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for OR, including companies like jARCA and jARCA.

UNITES EN FIDUCIE

Summary table for UNITES EN FIDUCIE with columns for 1\$ canadien and Dollar

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including indices like 1\$ canadien and Dollar.

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, la compagnie junior à la Bourse de Montréal; a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou a= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; vt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like IADS and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

Table of stock market data for UNITES EN FIDUCIE, including companies like jARCA and jARCA.

UNITES PARTAGÉES

Table of stock market data for UNITES PARTAGÉES, including indices like 1\$ canadien and Dollar.

DIVISION INTERNATIONALE

Table of stock market data for DIVISION INTERNATIONALE, including indices like 1\$ canadien and Dollar.

É D I T O R I A L

Interdire la fessée?

Ainsi donc, il serait interdit de servir la fessée aux enfants si Ottawa donnait suite à une proposition de la Commission québécoise des droits de la personne et de l'enfance? Avant de grimper dans les rideaux en réaction à cette proposition, que certains jugent trop radicale, regardons le chemin parcouru depuis quelques décennies.

I

ly a trente ou quarante ans, les enseignants avaient recours régulièrement au châtiment corporel pour punir les élèves perturbés. La claque derrière la tête, l'étreinte des oreilles étaient autant de gestes permis, tout comme les coups de règle en bois ou de «strappe» en cuir dont l'efficacité pédagogique s'évaluait à la grosseur du bourreau et à son statut dans l'école.

Dans les familles, la fessée et les autres moyens du genre ont perdu de leur popularité avec la publication des traités de psychologie moderne. En fait, les parents ont cessé bien avant l'école d'avoir recours au châtiment corporel. Aujourd'hui, la Loi québécoise de l'instruction publique interdit le recours au châtiment physique des élèves et il en est même de la Loi de la protection de la jeunesse. Mais le Code criminel canadien autorise toujours formellement le châtiment corporel «raisonnable», une situation qui n'est pas prête de changer tant que les libéraux seront sous l'influence des forces conservatrices.



Jean-Robert Sansfaçon

Si l'école et les familles ont évacué de leur arsenal pédagogique la plupart des stratégies utilisant la force physique, il en reste quelques vestiges qui ne méritent certainement pas le qualificatif de «châtiment corporel». C'est le cas de l'épisodique et quasi accidentelle tape sur la fesse, ce geste de dernier recours auquel maman (faut-il le souhaiter pour le rejeton!), en désespoir de cause, s'abandonne après avoir imploré cinq fois son gamin de cesser de transvider l'eau du bain et s'être vu répondre par une dernière cascade éclaboussant murs et vêtements. «Sors du bain tout de suite!», crie maman, tout en imprimant cinq doigts amoureux sur la peau tendre de la première fesse qui lui saute aux yeux. Pour la pédagogie, c'est partie remise, mais quel soulagement malgré les remords!

S'il est un consensus qui se dégage chez les parents québécois (que ceux qui n'ont jamais élevé d'enfants se tiennent cois!), c'est que voilà à peu de chose près une des rares situations où le recours à la force physique est encore toléré chez nous. Bien habile qui pourrait prouver devant un magistrat qu'il s'agit là d'une forme de violence inacceptable, avec ou sans la permission du Code criminel. Car il ne s'agit pas à proprement parler d'un châtiment corporel susceptible d'atteindre à l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant. Il faudrait même être particulièrement vicieux pour confondre cette marque d'impatience raisonnable avec ce qu'il est convenu d'appeler la fessée, cette flopée de coups assénés avec force chaque fois que l'enfant ne répond pas aux attentes du parent.

Il va de soi, donc, qu'on devrait modifier le Code criminel pour retirer l'article 43, comme cela a été le cas dans bien des pays du monde occidental. Cela empêcherait bon nombre d'adultes en situation de pouvoir d'avoir recours à cet article pour se défendre d'une accusation de violence à l'endroit d'un enfant. Certains nouveaux arrivants n'étant pas aussi sensibles à cette forme de respect des enfants qui est devenue la norme au Canada, le retrait de cet article 43 serait perçu comme un signal fort en faveur de méthodes d'éducation simplement plus civilisées.

Plusieurs craignent qu'une telle interdiction amène des abus de la part de voisins zélés ou de parents séparés et vengeurs. Chaque fois que des droits sont reconnus à un groupe de citoyens, dans ce cas-ci les enfants, l'excès guette aux portes, c'est vrai. Mais l'expérience prouve que le risque reste limité en regard de celui, bien réel, d'une loi qui autorise le recours au châtiment physique contre les enfants. D'autant plus que, les études l'ont démontré, le châtiment corporel n'apprend qu'une chose aux enfants, c'est qu'une telle approche est légitime et qu'ils pourront eux-mêmes y avoir recours le moment venu d'éduquer leurs propres enfants.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Têtes de mule

I

ls sont comme deux hommes chauves se disputant pour un peigne, disait un observateur après l'éclatement, en mai 1998, du vain conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Avec toute l'absence d'autorité morale dont il nous donne souvent le spectacle, le Conseil de sécurité de l'ONU, emmené par les États-Unis, a sommé cette semaine les deux pays de cesser de se battre et de régler leur différend sur la base d'un plan de paix soumis par l'Organisation de l'unité africaine. Enfermés dans une logique d'affrontement, les belligérants restent obstinément sur leurs positions. Avec le résultat qu'une dispute frontalière aux enjeux mineurs, pour ne pas dire inexistantes, est en train de dégénérer en guerre totale.

Washington récolte peut-être ici les fruits avariés de l'unilatéralisme dont il a tendance à faire de plus en plus preuve face aux Nations unies et que la dangereuse chicane avec Saddam Hussein a mis en évidence. Aurait-il plus de respect pour l'ONU que la sommation du Conseil aurait peut-être été entendue.



Guy Taillefer

La dispute entre Addis-Abeba et Asmara vient aussi mettre à mal l'idée promue l'année dernière par Bill Clinton lors de sa tournée en Afrique d'une «renaissance africaine» fondée sur l'ouverture économique et la rupture de la dépendance du continent face à l'aide internationale. De cette renaissance, M. Clinton avait, justement, fait l'Érythrien Issayas Afworki et l'Éthiopien Meles Zenawi des exemples — quitte à passer sous silence le fait que ni l'un ni l'autre n'a jamais subi le test d'élections démocratiques et que l'opposition politique n'est pas tolérée.

C'est une «renaissance» qui a aujourd'hui un pied dans la tombe. On ne sait toujours pas très bien pourquoi ni comment, presque un an après le début de la querelle, ces deux vieux alliés de la guérilla anti-Mengistu en sont venus aux coups. L'Érythrée a paisiblement obtenu son indépendance de l'Éthiopie en 1993, les deux leaders n'avaient jamais fait de cas du flou de leur frontière. Voici toutefois deux hommes qui n'ont jamais tiré leur légitimité que de leur glorieux passé guerrier. Aussi, le plus plausible est qu'à titre de présidents de deux des pays les plus pauvres du continent, avec le Mozambique, ils utilisent aujourd'hui ce conflit pour attiser le sentiment national et requinquer leur ascendant.

Avec chaque mois qui passe, ils sont de moins en moins capables d'un compromis. Ils s'arment furieusement depuis quelques semaines, s'approvisionnant en Israël, en Bulgarie et en Ukraine. Est-il inconcevable de leur couper les vivres? Aussi faudra-t-il qu'à ces deux têtes de mule une solution soit imposée avant qu'il ne soit trop tard: démilitarisation de la zone contestée, déploiement d'observateurs, délimitation de la frontière par une commission internationale. Laissons le conflit pourrir et la communauté internationale sera aux prises avec un autre Kosovo.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Le PQ et la réforme du mode de scrutin

Ainsi, le président du Parti québécois de Charlebourg, André Simard, fait savoir par les journaux qu'il estime «audacieux» mon geste de demander au gouvernement péquiste de ne pas bloquer la réforme du mode de scrutin parce que, allègue-t-il, «bien des choses ont changé au Parti québécois» depuis 30 ans.

Je suis d'accord avec la dernière partie de l'affirmation en me référant au fait que ce dernier semble prêt à se maintenir au pouvoir grâce aux injustices d'un système électoral qu'il condamne sans appel alors qu'il le défavorise. Certains, portés sur le cynisme, appelleront cela du sain réalisme mais je pense que plusieurs trouveront que le terme opportuniste convient mieux dans les circonstances.

Par contre, je ne conçois pas en quoi il puisse être «audacieux», ni même effronté ou culotté, de demander à un gouvernement, dont le parti a maintenu dans son programme depuis 1969 et dans ses plateformes électorales successives jusqu'en 1994 la promesse de réformer le mode de scrutin «dans les plus brefs délais après la prise du pouvoir», de respecter enfin cet engagement.

D'autant plus que, occasion historique, les deux partis d'opposition se disent prêts à concourir à cette réforme dans le sens longtemps préconisé par le PQ, c'est-à-dire un élément de proportionnelle de type compensatoire qui viendrait s'ajouter au mode de scrutin actuel — la majorité uninominale à un tour — pour corriger une partie des distorsions qu'il cause dans l'expression de la volonté populaire en attribuant les sièges parlementaires aux partis en lice.

Evidemment, les revendications libérale et adéquate sur le sujet sont intéressées, mais on pourrait en dire autant du PQ alors qu'il était dans l'opposition. Pourtant, il avait alors entièrement raison. Ce qui doit prévaloir, donc, c'est la mise au rancart

des intérêts étroitement partisans pour régler une question qui empoisonne notre vie démocratique depuis plusieurs décennies. Ce geste contribuerait aussi à redonner confiance à des milliers de citoyens qui ont décroché de la politique à cause des pirouettes des politiciens.

Une réforme semblable devrait d'ailleurs s'effectuer au niveau fédéral où les effets afférents du même mode de scrutin se font sentir. Je souscris donc aux commentaires de M. Simard à ce sujet.

Un progressiste indépendantiste membre du Rassemblement pour l'alternative politique.

Paul Cliche
Montréal, 8 février 1999

Les décors, rois de la scène

Le théâtre qui se fait au Québec depuis de nombreuses années est d'une qualité supérieure, c'est bien connu, et il témoigne d'une vitalité artistique peu commune.

Nos acteurs et metteurs en scène rivalisent d'excellence avec ceux du monde entier.

Les décors de nos scènes, j'y arrive, sont extraordinaires, fabuleux, hallucinants. Nous pouvons voir des châteaux qui surgissent des profondeurs de la scène, des statues qui tombent du ciel ou des palais qui apparaissent dans un fracas de tonnerre et d'éclairs et qui pivotent sur un plateau tournant. On n'épargne rien pour nous montrer soit un wagon de train, un lac, un lit d'hôpital, une cuisinière enfumée, un grand escalier, un jeu de portes ou mille autres trouvailles qui mystifient un public toujours avide de magie et d'émerveillement. Les décors ont pris des dimensions démesurées, ils sont devenus les rois de la scène, ils dominent tout et envahissent l'assistance. Le choix des pièces et le jeu des acteurs semblent passer au second plan.

Ce n'est certes pas par la voie de la grandiloquence, de la bouffonnerie et du cirque que le théâtre peut espérer atteindre l'art total. Je ne sais pas si le théâtre est actuellement en mutation, en régression

ou simplement en crise, mais je crains que le bel équilibre qui présidait à son succès est sur le point de se rompre.

Paul Massicotte
Montréal, 4 février 1999

Prévenir ou guérir?

Il y a bien des façons de voir le débat sur les urgences et les soins de santé (voir l'éditorial du 10 février de Jean-Robert Sansfaçon). On peut le voir comme un bureaucrate de la santé ou tout n'est qu'une question de chiffres, ou bien on peut se demander si la population n'aurait pas perdu l'habileté à prendre en main sa santé.

On apprend comment gérer nos finances, nettoyer les taches sur nos vêtements, régler les petits problèmes de nos ordinateurs ou de nos voitures, mais qu'en est-il de notre corps? Je sais que le cliché est usé à la corde, mais ne vaut-il pas mieux prévenir que guérir? Combien de citoyens savent comment fonctionne leur corps? Pourquoi a-t-on oublié les remèdes de nos grands-mères qui fonctionnaient, pour la plupart? Apprend-on à l'école à bien entretenir cette mécanique qui va nous suivre toute la vie?

Les personnes qui prennent bien soin de leur voiture, la branchant quand il fait froid, conduisant sans brusquer la mécanique et changeant l'huile régulièrement, doivent moins souvent aller au garage.

Avant d'injecter des millions ou de modifier la politique d'embauche ou de formation du personnel infirmier, on devrait s'assurer de responsabiliser les citoyens face à leur santé. Même Claude Dubois a admis que son style de vie était directement relié à ses problèmes cardiaques.

En terminant, un message aux fumeurs: en attendant d'arrêter de fumer, prenez donc une vitamine C supplémentaire le matin!
Jean-Pierre Picard
Hull, février 1999

LIBRE OPINION

Infirmiers et infirmières: il faut soigner la relève

KARINE LABARRE
Présidente du Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Les jeunes infirmières ne sont pas une ressource inépuisable! Le 19 janvier dernier, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIQ) annonçait une pénurie d'infirmières d'ici 2005. Au cours des dix prochaines années, plus de 38 000 infirmières prendront leur retraite alors qu'au plus 27 000 entreranno dans la profession. L'Ordre lançait un sérieux avertissement au gouvernement et l'enjoignait de planifier maintenant.

Le Comité jeunesse de l'OIQ, qui est formé des jeunes infirmières et infirmiers en début de carrière provenant de partout au Québec, ne peut que réagir face à cette annonce. En 1997-1998, nous connaissions pourtant un surplus d'infirmières: 4316, dont plusieurs jeunes, étaient sans emploi et 1111 avaient préféré désertir la profession. De quelle façon la précarité actuelle des emplois permet-elle aux jeunes d'exercer pleinement leur profession et d'assurer la relève du prochain millénaire? Le gaspillage de ressources qui se fait présentement doit être au cœur de cette importante réflexion.

Il est grand temps de se questionner sur les conditions dans lesquelles les jeunes pratiquent car elles sont directement proportionnelles à leur insatisfaction et à leur démotivation. Lorsque nous enrons sur le marché du travail, nous héritons principalement d'un statut de temps partiel occasionnel (TPO). Cela signifie que nous devons être disponibles sur les trois quarts de travail (jour-soir-nuit) pratiquement sept jours sur sept. Près de 60 % des jeunes ont un statut TPO alors que seulement 17 %

occupent un poste à temps complet. Nous sommes donc à la merci du téléphone et de la pagette.

Nous devons constamment vivre avec l'instabilité et le stress que cela nous procure. Il nous arrive même parfois d'être appelées à 8h30 pour compléter l'équipe de travail qui commence à 8h. Imaginez-vous comment on se sent lorsque nous débutons notre journée avec une heure de retard tout en ayant la même charge de travail que les infirmières et infirmiers d'expérience! Les jeunes sont donc souvent sujets à exercer leurs fonctions sous l'effet de l'adrénaline.

De plus, les jeunes font face à des exigences de plus en plus élevées dans les milieux de soins. Les attentes des établissements sont grandes car on ne peut se permettre d'avoir des débutants moins performants. En effet, les ressources disponibles sont moindres et la clientèle est de plus en plus lourde. On nous demande d'avoir une excellente organisation de travail, d'être polyvalentes, donc d'être compétentes sur toutes les unités de soins. Nous devons aussi connaître parfaitement les dossiers de nos patients. Mais comment pouvons-nous être aussi performants lorsque nous ne travaillons pratiquement jamais deux journées de suite sur la même unité? Il nous est donc presque impossible d'établir des liens de confiance avec la clientèle ainsi que d'assurer une continuité de soins.

De plus, l'infirmière et l'infirmier travaillent constamment en collaboration avec leurs collègues et les autres professionnels de la santé. Il est évident que le travail d'équipe contribue à la qualité des soins. Pour les jeunes, la difficulté d'avoir une appartenance à une équipe est un autre obstacle avec lequel ils doivent composer. En effet, de quelle façon peuvent-ils consolider des liens de partenariat

en changeant constamment d'unité de soins? Imaginez-vous comment vous vous sentiriez si vous aviez à changer de lieu de travail et à composer avec des visages nouveaux chaque jour!

Il est donc nécessaire d'agir afin de contrer cette vague d'insatisfaction et de dévalorisation. Pour qu'on continue de gaspiller lorsqu'on sait qu'à l'aube du prochain siècle, les jeunes infirmiers et infirmières devront assurer la relève au Québec? Les milliers d'entre eux sur les listes de rappel auront-ils la patience d'attendre qu'on ait besoin d'eux? Le système de santé croit-il que les jeunes sont une ressource inépuisable? C'est toute la population qui devra subir les contre-coups du manque d'infirmières et d'infirmiers si aucune mesure n'est mise de l'avant.

Lorsque nous avons choisi notre profession, nous voulions être des professionnels de la santé à part entière. Notre satisfaction et notre valorisation, nous les trouvons à travers l'amélioration de l'état de santé de nos patients et la relation privilégiée que nous développons avec eux. Pour nous, la profession présente aujourd'hui et encore plus dans le futur des défis fort stimulants. Imaginez ce que ce serait si les conditions étaient meilleures!

À la veille des inscriptions dans les cégeps et les universités, nous souhaitons que d'autres jeunes à la recherche d'une carrière stimulante et pleine de défis ne bouident pas la profession. Plus que jamais, il y aura de la place pour des infirmières et infirmiers bien formés. Il importe de s'attaquer dès aujourd'hui aux conditions dans lesquelles ils travaillent présentement; ces conditions ne font qu'aggraver le phénomène de pénurie. C'est pourquoi il est grand temps d'agir dans l'intérêt de tous. Après tout, il faut soigner la relève!

IDÉES

Poules, frigidaires et compagnie

La fréquence des entrées et sorties de prison constitue la pierre d'assise de toute systématisation du commerce des drogues illicites dans les institutions carcérales

Voici une analyse d'entrevues réalisées auprès de détenus et de gardiens de la prison de Bordeaux dans le cadre de travaux réalisés par des étudiants de l'École de criminologie de l'Université de Montréal au cours de la session hiver 1997. Ces étudiants, que je tiens à remercier, étaient Maria Mourani, Sophie Lachaine, Nicolas Fortin-Thériault et François Jeanson.

Dernier de deux textes

PIERRE TREMBLAY

Professeur de criminologie de l'Université de Montréal

Trois conditions doivent être présentes pour soutenir un marché continu de drogues illicites en milieu carcéral: une demande élevée; des occasions récurrentes de transaction; et la garantie d'une impunité relative pour ceux qui assurent l'offre. La première condition ne fait guère problème, comme en témoignent tous les sondages sur la consommation de drogues licites et illicites menés en prison. La troisième a été examinée en partie dans une analyse précédente, publiée hier dans la page *Idées du Devoir*, sous le titre «*À quoi servent les sous-marins à Bordeaux?*». Nous nous attardons ici à la deuxième de ces trois conditions, celle des occasions récurrentes.

La fréquence des entrées et sorties de prison constitue la pierre d'assise de toute systématisation du commerce des drogues illicites dans les institutions carcérales. Deux sortes de va-et-vient peuvent être distingués: les retours de détenus à qui l'on accorde des permissions spéciales de sorties de fin de semaine (les «codes»); et les entrées de ceux que l'on autorise à visiter les détenus («nos visites»). Dans les deux cas, la nature prévisible et répétée des entrées et sorties assure aux transactions une stabilité indispensable à l'émergence de trafiquants, passeurs et vendeurs opérant à temps plein.

«Les codes»

■ Détenue 1 (prison de Bordeaux): «*La drogue, c'est avec les codes que ça entre. Les codes de fin de semaine partent le vendredi et rentrent le dimanche. Ils rentrent la drogue en se la ploguant dans l'anus ou en l'avalant. Les gars qui entrent la drogue sont appelés "les poules", et le dimanche, tout le monde est après eux.*»

■ Gardien 3: «*Quand il y a beaucoup de dope, tu le sens, tu le respire. Le dimanche soir, les retours d'absences temporaires, aussitôt que ça commence à rentrer, tu le vois. Les détenus sont agités, ils viennent te voir pour te demander si un tel est arrivé. Ils attendent leurs commandes.*»

Plus il y a d'autorisations d'absence temporaire, plus les occasions de transaction sont nombreuses et plus les entrepreneurs sont en mesure de tirer profit de la coordination entre les passeurs et les revendeurs. Les passeurs les plus rentables utilisent leur corps pour court-circuiter le problème d'avoir à cacher la drogue dans les cellules, les ateliers de travail ou les cuisines. On les qualifie alors de frigidaires: «*Tu prends un œuf et tu refermes le frigidaire. Les gars, c'est ça.*» (Gardien 3.) Les livraisons sont placées dans des condoms enduits d'huile d'olive et réenveloppées dans un deuxième condom qui sera huilé à son tour et placé dans un troisième condom, et ainsi de suite. Le passeur rentre à la prison, «*va à la toilette, sort une, deux, trois, dix balounes; il enlève la première baloune qui est pleine de mardo, et il prend son stock dedans, enlève une baloune sur les autres et ravale celles dont il n'a pas besoin pour le moment*» (Gardien 3).

«Nos visites»

La deuxième source d'approvisionnement est les visiteurs. «*À un moment donné, il y avait beaucoup de drogue qui rentrait par les parloirs contact. Le parloir est une grande salle avec 20 tables et quatre chaises par table.*» (Note: le parloir contact a été aboli depuis.)

■ Gardien 3: «*Tout le monde est dans la même salle et il y a un seul surveillant [...]. Les visiteurs se collent et on ne voit pas vraiment [ce qui se passe]: les visiteurs se collent [...], et en plus, il y a des enfants tout le tour qui courent. À plusieurs occasions, on en pogne à se faire masturber.*»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Aux détenus ordinaires, le troc réussit à fournir la marchandise désirée.

■ Détenue 2: «*Nos visites préparaient les balounes, puis on les embrassait et on les avalait. Ou elles les avaient dans la petite culotte et on avait la main longue. Ou encore, on sortait tout le temps du parloir avec une cigarette dans les mains et huit grammes de hash dedans. On l'allumait juste avant de partir et on l'éteignait quand on passait la porte.*»

■ Gardien 3: «*Régulièrement, on en prenait sur le fait. Le cas type, c'est la danseuse qui vient voir son chum qui est en dedans. Le gars a déoussé ses culottes et, en dessous, il n'a pas mis de bobette. Elle sort la drogue de sa sacoche et puis elle lui entre ça dans le cul pendant qu'ils se mangent la gueule devant tout le monde... Deuxième technique: la fille va faire semblant de remplacer sa brassière, elle va sortir une baloune et va se la mettre dans la bouche. Ensuite, elle va s'approcher et frotter son chum. Il va prendre la baloune et l'avalier.*»

Au delà du troc: les paiements intercaisses

Pas de marché sans entrepreneurs, mais pas d'entrepreneurs sans un véhicule ou une logistique qui facilite l'accumulation prévisible de petits profits. Aux détenus ordinaires, le troc et «les échanges de linge ou de cantine pour de la drogue» (Détenue 1); aux détenus influents (ceux qui font partie du personnel élargi des comités de détenus ou des associations reconnues de malfaiteurs), les paiements intercaisses. «*Ceux qui vendent dans une wing, c'est des gars du comité. La population n'a pas le droit de vendre par intercaisses.*» (Détenue 1.) Le principe de base est relativement simple: «*La drogue, ça se paie par intercaisses. Tu donnes ton numéro de compte au gars, il fait déposer ce qu'il te doit par un contact extérieur. Pour s'identifier, s'il est le gars qui est dans la cellule 10, il va faire déposer 50,10 \$.*» (Détenue 1.) «*Les paiements vont se faire par téléphone avec des numéros de transit. Par exemple, ta blonde va aller déposer à telle banque, dans tel compte, un montant. On pogne ça bien souvent quand on fait des fouilles, des bordereaux de dépôt manuscrits où le gars a écrit: telle date, telle personne, 20 \$.*» (Gardien 3.)

En pratique, la mise sur pied d'un réseau de trafic en milieu carcéral peut constituer une tâche complexe qui requiert la coordination d'un grand nombre de participants. C'est le cas d'un réseau de trafic qui a été fort actif dans un pénitencier québécois en 1992-93 et qui témoigne des talents d'entrepreneurs d'un détenu âgé à l'époque de 39 ans et qui en était à sa sixième incarcération pénitentiaire (Détenue 3).

Un trafiquant, en milieu carcéral, doit résoudre deux problèmes. Le premier problème est de «convaincre» ou de s'assurer de la loyauté d'un petit nombre de passeurs et de revendeurs (le trafiquant coordonnait ici les activités de deux passeurs et trois revendeurs). La mobilisation de cette loyauté ne se limite pas aux détenus directement impliqués.

Ce sont les conjointes de ces détenus qui offriraient au réseau son assise et son efficacité. Un bon passeur est un passeur qui parvient à convaincre sa conjointe de participer au réseau. Dans ce réseau, c'était la conjointe de l'entrepreneur qui se chargeait de l'approvisionnement sur le marché illicite et de la livraison du «stock» aux conjointes des trois passeurs. Lorsque la livraison se fait dans le parloir contact, le trafiquant et sa conjointe sont présents et surveillent le bon déroulement de la passe. Lorsque la livraison se fait dans le contexte d'une VFP (visite familiale privée), le trafiquant attend le passeur à son retour de la «roulotte».

Chaque entrée réussie permettra au passeur de récupérer un quart de la drogue livrée (les trois autres revendeurs recevront en échange de leurs services les six dixièmes des trois autres quarts). En remettant ce quart à l'un ou l'autre des trois revendeurs du réseau, le passeur sera payé en unités de tabac (la valeur d'échange commune en milieu carcéral) et pourra alors rembourser en totalité ou en partie ses créanciers. Pour leurs services, les deux revendeurs se chargeront d'écouler la marchandise. Ils prélèveront deux dixièmes des ventes à titre de commission et remettront chacun à l'entrepreneur le tiers des produits de la vente totale. Si la qualité d'un bon passeur dépend étroitement des aptitudes à la contrebande de sa conjointe, la qualité d'un bon revendeur s'évalue à la vitesse des transactions qu'il est en mesure de conclure. Les transactions des produits de la livraison se font très rapidement (généralement au cours des heures qui suivent la réception du colis, tous les participants du réseau, passeurs, revendeurs et consommateurs, étant motivés à minimiser leurs risques en se dépossédant le plus rapidement possible du bien illicite).

Le deuxième problème de l'entrepreneur est de recycler les profits du trafic et de disposer rapidement et efficacement des unités de tabac qu'il accumule — une monnaie efficace mais encombrante et qui ne bénéficie pas à l'extérieur des murs de la prison d'un taux de change favorable.

Le problème a été résolu dans ce réseau de la manière suivante. Le trafiquant interviewé avait pour habitude de céder les nombreux «tabacs» qu'il accumulait à un deuxième entrepreneur dont le commerce consistait, pour sa part, à prêter des tabacs à des taux usuraires. Celui-ci avait mis sur pied son propre réseau de contrebande. La tâche de ce réseau n'était pas d'introduire des drogues illicites mais plutôt de l'argent. Les détenus débiteurs qui composaient sa clientèle donnaient instruction à leurs conjointes ou à des membres de leur entourage de déposer au nom de la conjointe du détenteur préteur les sommes d'argent dues. Parallèlement à ces transactions hors prison, et profitant du fait que les gardiens de prison sont principalement attentifs à la contrebande de biens illicites, la conjointe du préteur ou celles des débiteurs faisaient entrer en contrebande les «billets verts» destinés au préteur. Celui-ci revendait alors ces billets verts au trafiquant de stupéfiants à un taux de change avantageux. Le trafiquant transférait la somme à sa conjointe lors d'une visite de roulotte ou de parloir, somme qu'elle déposait par la suite dans son compte personnel. La boucle est ainsi bouclée. On doit en conclure que ce qui sort en contrebande de prison (en argent non déclaré) est aussi essentiel au bon fonctionnement du commerce des drogues illicites que ce qui y entre. Un tel commerce exige ainsi les talents de coordination non pas d'un mais de deux réseaux spécialisés et complémentaires de participants.

Plus il y a d'autorisations d'absence temporaire, plus les entrepreneurs sont en mesure de tirer profit de la coordination entre les passeurs et les revendeurs

Chaque entrée réussie permettra au passeur de récupérer un quart de la drogue livrée



Normand Baillargeon

Petite enquête

L'an 2000 arrive, il y aura des tas de machins pour fêter les trois zéros. Si on se faisait un petit bilan du siècle sur le plan des livres parus dans quelques domaines? Disons qu'on se donne jusqu'à la fin mai. Vous me faites parvenir la liste des dix ouvrages du XX^e siècle qui vous ont le plus marqué et influencé dans les catégories de votre choix parmi les suivantes: économie, philosophie, politique, éducation, esthétique, vulgarisation scientifique, sciences humaines, roman, poésie québécoise. On aura une petite idée, pas scientifique pour deux sous, de ce que les lecteurs du *Devoir* lisent.

Je me lance en donnant quatre titres par catégorie et quelques justifications.

Économie

- *La Grande Transformation*, Karl Polanyi (1944)
- *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, John Maynard Keynes (1936)
- *L'Action humaine*, I. von Mises (1949)
- *The Political Economy of Participatory Economics*, Robin Hahnel et Michael Albert (1991)

Philosophie

- *Principia Mathematica*, Alfred North Whitehead et Bertrand Russell (1910-1913)
- *Histoire de mes idées philosophiques*, Bertrand Russell (1959)
- *Tractatus Logico-Philosophicus*, Ludwig Wittgenstein (1921)
- *La Formation de l'esprit scientifique*, Gaston Bachelard (1938)

Je citerais volontiers tout Russell, qu'on ne lit plus guère car il a commis d'impardonnables fautes pour un intellectuel: écrire clairement et prendre part aux combats de son temps en s'engageant contre les puissants. *Principia Mathematica*, un jour, je le lirai en entier: ça prendra un an.

Politique

- *Manufacturing Consent*, Edward Herman et Noam Chomsky (1988)
- *La Route de la servitude*, Friedrich von Hayek (1944)
- *La Société contre l'État*, Pierre Clastres (1974)
- *Théorie de la justice*, John Rawls (1971)

Éducation

- *Democracy and Education*, John Dewey (1916)
- *Une société sans école*, Ivan Illich (1971)
- *La Crise de la culture*, Hannah Arendt (1954)
- *Propos sur l'éducation*, Alain (1932)

Dewey, pour le meilleur et le pire, c'est une part substantielle de ce qu'a été (ou voulu être) l'éducation en ce siècle. Illich recueille toute une tradition qui était en passe d'être oubliée et la régénère, comme Holt le fera aux États-Unis (le mouvement de *homeschooling* vient de là). Le Arendt — un chapitre, en fait, dans ce livre, «*La Crise de l'éducation*» — est un texte auquel, en pensée, on revient sans cesse.

Art, esthétique

- *Manifeste du surréalisme*, André Breton (1924)
- *L'Œuvre d'art à l'époque de la reproductibilité technique*, Walter Benjamin (1936)
- *La Perspective comme forme symbolique*, Erwin Panofsky (1924-1925)
- *Le Grand Verre*, Marcel Duchamp (éternel; non, non, je rigole)

Le surréalisme est le dernier moment d'ambition synthétique et normative dans l'art du siècle, à mon avis. Benjamin va de soi, je trouve, comme le Panofsky. — Baillargeon? — Oui? — Duchamp, c'est même pas un livre! — Duchamp, c'est tout!

Vulgarisation scientifique

- *Théorie de la relativité restreinte et générale*, Albert Einstein (1916)
- *La Mal-mesure de l'homme*, Stephen Jay Gould (1981)
- *La Nature de la physique*, Richard Feynman (1965)
- *Godel, Escher, Bach: Les Brins d'une guirlande éternelle*, Douglas Hofstadter (1979)

Feynman, à mon goût, est le plus grand professeur de science du siècle. Gould a rendu un fier service à l'humanité avec son livre. Hofstadter m'a donné tellement d'heures de pur plaisir que je ne pouvais pas l'ignorer.

Sciences humaines

- *Syntactic Structures*, Noam Chomsky (1957)
- *Malaise dans la civilisation*, Sigmund Freud (1929)
- *Mutual Aid: A Factor Of Evolution*, Pierre Kropotkine (1902)
- *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Max Weber (1905)

La révolution chomskienne commence avec ce livre. Freud, on a beau ne pas croire un mot de ce qu'il raconte quand il parle de psychanalyse, était capable d'observations d'une grande finesse et qui restent stimulantes. Le Kropotkine n'est plus lu par personne, ou à peu près: c'est pourtant un monument qui anticipe sur les plus récents développements en biologie. Weber, c'est le sociologue le plus stimulant du siècle, non?

Poésie québécoise

- *L'Homme rapaillé*, Gaston Miron
- *Le Vierge incendié*, Paul Marie Lapointe
- *Forêt vierge folle*, Roland Giguère
- *Origines*, Gilbert Langevin

Ceux-là seront sur toutes les listes, non? Non? Ah bon.

Roman

Vous me l'apprendrez. Moi, à part Romain Gary, surtout *L'Angoisse du roi Salomon*, et puis Robert Merle... Je n'ai même pas réussi à lire Proust, c'est vous dire.

Un coup de cœur, pour finir? *Paroles*, de Jacques Prévert. Vous me mettez bien un coup de cœur, vous aussi?

baillargeon.normand@uqam.ca



L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation); Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement); Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé); Jean Pichette (justice); Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles); Guy Taillefer (éditorialiste); Claude Lévesque; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisc, Benoit Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste); Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communication); Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); à la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétariat); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briens (responsable), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétariat à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs); Ghislaine Lafleur; Danielle Nantel (secrétariat administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

ACTUALITÉS

Envoi de sang contaminé: les États-Unis s'expliquent

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les autorités américaines ont autorisé des prisonniers à haut risque de faire don de leur sang en partie parce qu'elles estimaient que cela était susceptible de favoriser leur réinsertion sociale, selon une représentante de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis.

Des facteurs économiques ont également pu jouer un rôle dans la décision d'autoriser l'envoi au Canada de sang des prisonniers après qu'on eut cessé en 1982 de l'utiliser aux États-Unis, a indiqué hier cette responsable sous le couvert de l'anonymat lors d'une entrevue accordée depuis Washington.

«À l'époque [...], c'était perçu comme un moyen de réhabilitation des prisonniers qui, en faisant don de leur sang, donnaient quelque chose en retour à la société», a-t-elle déclaré.

La porte-parole a dit regretter que des Canadiens aient été infectés par l'entremise de sang contaminé après avoir reçu du sang en provenance de prisons d'Arkansas et de

Louisiane. «Il est toujours difficile de parler à des consommateurs ayant été directement affectés par quelque chose d'aussi grave, a-t-elle dit. Il s'agit d'une piètre excuse, mais nous ne disposons pas de beaucoup d'information durant les années 80.»

«L'espèce de consensus qui émerge veut qu'ils [les prisonniers] étaient des donneurs à haut risque, mais nous n'avions aucun moyen de prouver qu'ils l'étaient.»

Les victimes canadiennes du scandale du sang contaminé réclament la tenue d'une enquête afin de savoir pourquoi la FDA a continué à autoriser les prisons à prélever du sang même s'il avait été démontré qu'elles étaient des foyers du virus du sida et l'hépatite.

De nombreux rapports font état d'irrégularités commises au chapitre de la collecte de sang à la prison de Grady, dans l'Arkansas. «La FDA a découvert que ces types [à la prison de Grady] détruisaient des archives et commettaient de sérieuses infractions et pourtant, ils obtenaient à chaque fois les autorisations [nécessaires à la collecte du sang]», affirme Mike McCarthy, un hémophile ontarien ayant contracté l'hépatite C.

BÉGIN

SUITE DE LA PAGE 1

d'aller de l'avant avec sa stratégie «alors que, dès le 3 décembre, le Québec avait avisé les autorités fédérales qu'il ne remettrait pas en question sa propre démarche en participant au processus du gouvernement fédéral».

Globalement, a précisé le ministre Bégin, la stratégie fédérale en est une autre «qui fait fi des compétences que le Québec exerce pleinement». Dans ce domaine, a-t-il ajouté, le «Québec ne tolérera aucun empiètement du fédéral dans ses champs de compétence».

Le communiqué ministériel précisait «que le Québec dispose, dans la Loi sur la qualité de l'environnement, d'outils lui permettant de contrôler les projets de prélèvement et de détournement des cours d'eau». On y ajoutait que «le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement en vigueur depuis 1980 assujettit ces projets au processus d'analyse des impacts sur l'environnement et, si nécessaire, à la tenue d'audiences publiques par le BAPE».

Mais plus tard, en entrevue, Caroline Drouin, l'attachée de presse de M. Bégin, nuancait cette affirmation en admettant que le prélèvement d'eau de surface en vrac n'était pas couvert par le règlement sur l'évaluation des impacts, comme c'est le cas des détournements de cours d'eau, mais plutôt par l'article 22 de la loi. Or les projets régis par l'article 22 peuvent faire l'objet d'une décision des tribunaux, qui peuvent alors forcer le ministre à émettre un permis, ce qui plaise ou non au gouvernement, si les exigences environnementales légales sont respectées.

Le Québec se retrouve devant une situation plutôt paradoxale: il doit en effet se demander s'il risque de perdre plus de pouvoir sur ses eaux en permettant à l'ALENA de s'appliquer ou en s'associant aux autres provinces par un moratoire sur les projets de prélèvements massifs, ce qui préserverait son pouvoir législatif et réglementaire sur la question.

En demandant aux provinces d'instituer des moratoires sur les prélèvements d'eau à grande échelle, précisait de son côté la porte-parole de la coalition Eau-Secours, Louise Vandelay, Ottawa cherche manifestement à empêcher qu'un promoteur force un gouvernement quelque part au Canada à lui accorder un permis de prélèvement d'eau en vrac, ce qui ferait aussitôt de ces eaux un objet de commerce au sens de l'ALENA et réduirait sur-le-champ la compétence législative des deux paliers de gouvernement dans le domaine de l'eau. À la limite, comme cela s'est produit en Colombie-Britannique, un gouvernement pourrait même être forcé d'indemniser les promoteurs dont il freinerait les projets par de nouvelles règles.

«Le Québec, explique la porte-parole d'Eau-Secours, doit y aller d'un moratoire dans ce domaine, non pas parce qu'Ottawa le demande, mais pour éviter que l'ALENA réduise plus substantiellement les pouvoirs du Québec dans ce domaine ainsi que ceux des autres gouvernements, ce que nous disons depuis un an en réitérant notre demande de moratoire. Il est important que Québec comprenne cet enjeu même si la façon de faire d'Ottawa soulève bien des doutes quant à ses intentions réelles.»

Pour Louise Vandelay, «sous un discours de protection de la ressource, Ottawa semble décidé à ouvrir en réalité la porte aux dérivations de cours d'eau vers les États-Unis et aux exportations, comme l'ont souligné hier plusieurs commentateurs de la presse anglophone et, aussi, à se préparer de belles batailles avec les provinces.»

Tout en se disant prêt à modifier la loi pour se donner le pouvoir de réglementer le secteur, Ottawa invite les provinces à mettre en place un moratoire qu'il aurait pu décréter lui-même si l'intérêt national est en cause, comme l'a suggéré le Nouveau Parti démocratique, note la porte-parole d'Eau-Secours. Mme Vandelay reconnaît cependant qu'une telle stratégie serait sûrement très mal venue après la conclusion abrupte du récent dossier de l'union sociale.

Mais en même temps qu'Ottawa tient un discours sur la conservation de l'eau, il donne le mandat à la Commission mixte internationale, ajoute Mme Vandelay, d'analyser les impacts d'éventuels prélèvements massifs, y compris à des fins d'exportations, ce qui ouvre explicitement la porte à des pratiques mais en laissant à l'organisme international le soin de préparer doucement l'opinion publique.

De plus, ajoute Mme Vandelay, Ottawa a demandé à la CMI d'analyser l'effet cumulatif des «déviations actuelles et potentielles» — ce qui dit clairement qu'il y en aura! — «vers et à l'extérieur des bassins transfrontaliers», précise le mandat rendu public mercredi.

En donnant un tel mandat dans les eaux relevant des provinces, c'est-à-dire «à l'extérieur des bassins transfrontaliers», lesquels ne relèvent pas de la commission internationale, Ottawa et Washington ouvrent la porte à des affrontements majeurs avec des provinces canadiennes, propriétaires en titre de ces ressources.

«Le Québec, conclut la porte-parole d'Eau-Secours, pourrait régler le cas en limitant l'exportation de ses eaux aux seules eaux embouteillées, ce qui rendrait plus facile le débat sur ces questions pendant l'audience publique qui démarre dans les prochaines semaines sur ces enjeux au Québec.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il n'y a pas que les infirmières et les médecins qui sont épuisés dans les hôpitaux, ont clamé hier les préposés aux bénéficiaires, les commis et les brancardiers membres du Syndicat canadien de la fonction publique à la Cité de la santé de Laval.

URGENCES

SUITE DE LA PAGE 1

L'urgence attendent à Laval. «La Cité de la santé, c'est l'hôpital le plus achalandé de la province», explique le porte-parole du SCFP, Gilles Charland. Celui-ci dénonce le fait que la construction d'un nouvel hôpital dans la région de Laval ou de Lanaudière fasse l'objet de promesses électorales sans jamais se concrétiser. Le SCFP veut rencontrer le ministre Pauline Marois pour lui proposer de construire d'autres pavillons rattachés à la Cité de la santé de Laval, une solution beaucoup moins coûteuse que la création d'un nouvel établissement. L'urgence de la Cité de la santé déborde trop souvent, notamment à cause du manque de place. «Par exemple, à l'hôpital Pierre-Boucher, ils ouvrent le cinquième étage pour désengorger l'urgence, mais on ne peut le faire ici», dit Claude Généreux, du SCFP.

Oubliés, les CLSC?

Quant à elle, la CSN estime qu'il faut revoir les services de première ligne car c'est le seul moyen de venir à bout de l'engorgement des urgences, affirme le vice-président, Marc Laviolette. Le ministre, selon lui, n'a pas suffisamment développé ces services et n'a pas transféré les ressources qu'il avait dit qu'il transférerait.

M. Laviolette croit que, pour que le problème de l'engorgement des urgences soit résolu à plus long terme, il faut agir sur plusieurs fronts: des équipes médicales dans les CLSC, des services adéquats pour les urgences mineures, des ressources en soins de longue durée et beaucoup d'investissements dans les soins à domicile. La CSN estime qu'il faudrait carrément doubler les budgets consacrés aux services de maintien à domicile.

Mais Marc Laviolette se réjouit tout de même des efforts déployés par la ministre pour corriger la situation. L'octroi de 19 millions de dollars pour régler l'engorgement des urgences d'hôpitaux, dont la moitié ira dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Laval, est salué par le syndicat. La somme permettra d'ouvrir 830 nouveaux lits de courte et longue durée et d'embaucher pour une période temporaire 900 travailleurs de la santé.

Le président de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, Régis Paradis, a également applaudi au projet de la ministre, surtout parce que cet octroi permettra l'embauche temporaire de 900 travailleurs de la santé, y compris des infirmières auxiliaires. Il souhaite qu'à moyen terme tous se penchent non seulement sur les problèmes budgétaires, mais sur la réorganisation du travail dans les soins de santé.

L'ordre — qui représente 16 500 infirmières auxiliaires au Québec — plaide depuis des années pour qu'une plus grande place soit accordée à ses membres infirmières et infirmiers auxiliaires, notamment dans les CLSC, les centres de soins de longue durée et dans les unités de soins de courte durée. Mieux utiliser les infirmières auxiliaires dans ces cas «permettrait de dégager des ressources au profit des urgences», a assuré M. Paradis.

Avec la Presse canadienne



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOURQUE

Landry rappelle le maire de Montréal à l'ordre: «La souveraineté du Québec est un objectif fondamental qui avance toujours et jamais ne recule»

SUITE DE LA PAGE 1

Ça prend du temps, mais ça s'en vient.»

Après écoute de la cassette du journaliste de la Gazette, force est de constater que les propos du maire de Montréal ont été textuellement rapportés.

N'empêche qu'hier, sentant la soupe chaude, Pierre Bourque s'est employé à corriger le tir, aussi bien en entrevue que par la voie d'un communiqué, au sujet des propos qu'il a confiés «privément». «Contrairement à l'interprétation que l'on pourrait faire de mes commentaires, je ne considère absolument pas que la position politique des nationalistes québécois doit être assimilée à une attitude infantile de leur part. Au contraire, ce mouvement s'inspire d'une position qui a atteint la maturité nécessaire pour s'inscrire tout à fait légitimement dans le débat politique québécois.»

Sur sa plus que prudente lancée, Pierre Bourque a encore soutenu qu'il avait en fait souhaité «mettre en lumière la question de l'évolution qui, dans le contexte de cette fin de siècle, ne peut conduire qu'à une plus grande interdépendance». «Cette interdépendance est à mon avis une condition essentielle à notre prospérité et je suis convaincu que le Québec et le Canada cheminent progressivement vers cet objectif», a-t-il ajouté. Se disant encore désolé que ses propos aient été «interprétés de façon négative de la part des tenants du mouvement nationaliste», le maire Bourque rappelle qu'il s'est «toujours tenu à l'écart des débats touchant les questions constitutionnelles et [qu'il n'entend] pas dévier à ce principe».

De fait, cet automne, Pierre Bourque avait même sermonné l'un de ses soldats les plus en vue, le conseiller Gerry Weiner, lorsqu'il avait publiquement appuyé Jean Charest avant les dernières élections provinciales. Coïncidence ou non, Gerry Weiner n'a pas obtenu la présidence du comité exécutif, que d'aucuns lui prédisaient, mais la plus obscure responsabilité de l'approvisionnement, des immeubles et de la prévention des incendies.

Se croyant dans l'intimité dans cette obscure rencontre avec de jeunes gens d'affaires anglophones aux rires approbateurs, le maire Pierre Bourque s'est donc laissé aller. Mal lui en prit. Hier, ses propos ne lui appartenaient plus et devenaient la proie des analyses les plus poussées et les plus échevelées.

Facal fulmine

À Québec, le maire Bourque ne s'est pas fait d'amis au sein du gouvernement du Parti québécois. Le vice-premier ministre lui-même, Bernard Landry, a averti le maire de Montréal que «la souveraineté du Québec est un objectif fondamental qui avance toujours et jamais ne recule».

Joseph Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, s'est montré encore plus dur. «Il a encore une fois raté une belle, superbe occasion de se taire. Il a le droit d'être fédéraliste, c'est son option, mais sa comparaison entre souveraineté et les étapes de croissance de l'enfant est d'une parfaite imbécillité.»

William Johnson, président d'Alliance Québec, voit dans la sortie de Bourque — la première, du moins! — une sincère profession de foi. Dans son interprétation bien per-

sonnelle, M. Johnson croit que M. Bourque, comme Jean Drapeau avant lui, a trouvé son chemin de Damas et constaté qu'il vaut mieux pour le Québec de demeurer au sein du Canada. S'appuyant sur la biographie de Jean Drapeau, signée par Brian McKenna et Susan Purcell et publiée en 1980, M. Johnson a voulu rappeler que Jean Drapeau, «de concert avec l'éminence grise du Parti libéral provincial d'alors, Paul Desrochers avait concocté un plan pour que la région de Montréal se sépare du Québec advenant un OUI en 1980».

Contre toute attente, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Guy Bouthillier, lit, pour sa part, tout le contraire dans les propos de Bourque. «Lors de la même réunion, Pierre Bourque a aussi promis que Montréal ne deviendrait pas une ville bilingue, comme il pourrait le décider, en tant qu'administrateur public, dans la pratique quotidienne», de faire remarquer Guy Bouthillier. «Et c'est là l'essentiel de ce qu'il faut retenir.»

Poussant plus loin l'analyse, M. Bouthillier trouve même rafraîchissante la reconnaissance, par le maire Bourque, de la dépendance historique du Québec. «Il a de plus précisé qu'avant d'en arriver à l'interdépendance, le Québec devait passer par l'indépendance. Or l'interdépendance, c'est aussi ce que font valoir les souverainistes!»

Quant à «l'analyse psychologique» du profil souverainiste, Guy Bouthillier fait remarquer que bon nombre de pays sont nés de mouvements nationalistes et qu'il serait étonné «qu'ils aient tous à leur tête des adolescents attardés».

À l'inverse, les propos originaux du maire Pierre Bourque ont «grandement inquiété» le président du mouvement souverainiste du Québec, Gilles Rhéaume. «Les Montréalais souverainistes méritent plus d'égard de la part du premier magistrat. En associant la souveraineté à l'immaturité infantile que le développement psychologique enrayerait avec le temps, vous vous êtes écarté de la réserve historique des maires de notre ville. [...] Parlant de maturité, vous venez de faire la preuve par l'absurde que vous en manquez grandement.»

Le chef de l'opposition à Montréal, Michel Prescott, qualifie aussi de «faux pas» la prise de position de Pierre Bourque. «De telles déclarations ouvrent la porte à des partis municipaux polarisés entre souverainistes et fédéralistes, alors que la scène municipale se tient habituellement à l'écart de ce débat.» Selon M. Prescott, il ne faut pas pour autant voir en Pierre Bourque un fédéraliste convaincu. «Aurait-il tenu les mêmes propos devant la Société Saint-Jean-Baptiste? Pierre Bourque a tendance à dire ce que les gens veulent entendre.» Reste à savoir si la ministre des Affaires municipales, elle, a entendu ce qu'elle souhaitait ou si les deux politiciens se sont davantage penchés sur des dossiers plus urgents, tel le pacte fiscal tant espéré par Pierre Bourque.

Le ministre Harel n'a voulu formuler aucun commentaire hier, que ce soit sur l'imprudence de M. Bourque ou sur sa rencontre avec lui.

Le principal intéressé s'en est tenu au même mutisme. La journée avait été suffisamment longue.

CLINTON

Le procès fictif a fait couler plus d'encre que le procès réel

SUITE DE LA PAGE 1

Il était temps: partout, les téléspectateurs se plaignaient de voir leurs soap operas favoris remplacés par la diffusion du procès.

Le résultat est paradoxal: à l'exception de CNN et de ses clones, devenus autant de «Monica Channels», c'est au moment où les enjeux pour Bill Clinton étaient — au moins en théorie — les plus sérieux que l'intérêt porté à Monica aux États-Unis était le plus faible. Le procès fictif livré à la télévision, il y a un an, par les éditeurs et commentateurs de tous poils a ainsi, au total, consommé plus de temps d'antenne, fait couler plus d'encre et permis de vendre plus de journaux que le procès réel mené par le Sénat un an plus tard! Lorsque, samedi dernier, soit plus d'un an après son immersion dans leur quotidien, les Américains ont vu finalement Monica Lewinsky s'agiter devant une caméra, il était, en un sens, trop tard: le feuilleton n'amusait plus personne. Même la chaîne ABC, qui diffusera prochainement la première entrevue exclusive de l'ancienne stagiaire, n'a pas jugé bon d'interrompre pour autant la diffusion de son programme habituel de dessins animés!

En revanche, le débat sur l'évolution des médias se poursuivra. «Le

Les médias ne seront plus les mêmes

Thème central du débat: l'intégration des règles de marketing par les journalistes selon des critères communs aux industries du spectacle et des loisirs et à la grande distribution. «Les pressions sont très fortes: il y aura de nouveaux scandales, de nouvelles méthodes d'intrusion dans la vie privée des personnalités publiques, de nouvelles façons d'imposer les valeurs du spectacle et du divertissement au domaine de l'information. J'en suis désolé, mais je ne vois pas comment tout cela pourrait s'arrêter avant longtemps!» À la télévision, c'est en écoutant les comédiens et les humoristes qui ont fait de la sexualité de Clinton leur cible favorite qu'un nombre croissant d'Américains s'informent sur la politique.

Internet, enfin, que l'affaire Lewinsky a largement consacré comme

un média à part entière, voit son rôle croître à grande vitesse: c'est sur le Web où l'affaire fut d'abord révélée que, certains jours, un Américain sur quatre part à la chasse aux infos. Le mouvement est plus fondamental: avec Internet et, dans une moindre mesure, le câble, la consommation d'information cesse d'être une activité collective (l'information partagée par les lecteurs d'un journal par rapport à une famille regroupée devant la télévision) pour devenir un acte individuel. En un an, le modèle économique qui s'est imposé aux États-Unis sur le réseau est celui de la télévision commerciale poussée à l'extrême: pour accéder à certains sites et à leurs informations, l'internaute doit de plus en plus accepter de se mettre à nu et de remplir un questionnaire individuel. Dans ce monde d'informations en libre-service, il pourra alors — si bon lui semble — décider, en cochant une case, d'ignorer, par exemple, la sexualité de son président ou, au contraire, d'en être informé avec un luxe de détails dont l'affaire Lewinsky — et, avant elle, l'affaire Paula Jones et les rumeurs qu'elle provoqua sur Internet quant aux supposées «caractéristiques physiques» de l'organe présidentiel — ne nous aura, finalement, donné qu'un simple aperçu.

Et la suite?

PATRICK SABATIER
LIBÉRATION

Washington — «Ce n'est pas fini tant que ça dure»: le dictionnaire américain s'applique aux ennemis de Bill Clinton. Ils ont toutes les chances de continuer au-delà de son acquiescement par le Sénat. La saga risque de connaître plusieurs épisodes supplémentaires avec les scénarios suivants.

■ **Ken Starr inculpe Bill Clinton.** Selon des confidences de membres de son équipe faites au *New York Times*, le procureur spécial estime qu'il a autorité pour inculper le président devant une juridiction criminelle ordinaire dès que le Congrès en aura fini avec la procédure d'impeachment. Il peut le faire, dans les mois qui viennent, ou en 2001, quand Clinton aura terminé son mandat.

■ **Bill Clinton inculpe Ken Starr.** Le département de la Justice est sur le point de renverser les rôles en ouvrant une enquête sur le Bureau du procureur spécial. Il est accusé d'avoir abusé de son pouvoir lors de l'interrogatoire de Monica Lewinsky, d'avoir violé le secret de l'instruction en orchestrant des fuites et d'avoir menti pour cacher la collusion entre ses collaborateurs et les avocats de Paula Jones.

■ **Whitewater, univers impitoyable.** Starr n'a toujours pas présenté les conclusions de son enquête sur les accusations de malversations financières dont les Clinton se seraient rendus coupables quand Bill Clinton était gouverneur de l'Arkansas.

■ **Le retour de Kathleen Willey.** Starr enquête sur les allégations de harcèlement sexuel et d'intimidation de témoins portées par Kathleen Willey à la suite d'une rencontre avec Clinton dans le Bureau ovale en 1995.

■ **Le procès de Sidney Blumenthal.** Des poursuites pourraient être engagées contre le conseiller à l'information de Clinton pour faux témoignage. Il est accusé d'avoir mené une campagne de dénigrement contre Monica Lewinsky par un journaliste, contrairement à ce qu'il avait déclaré au Sénat la semaine dernière.